

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 9 mai 2023. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 9 mai 2023, Montréal, Canada

La réunion est ouverte à 8h30.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion. Il espérait qu'ils avaient apprécié la réception de la veille et qu'ils étaient prêts à travailler. La grande majorité des membres étaient présents à Montréal, ce qui est une bonne nouvelle. Les membres ont été rejoints virtuellement par un seul membre, M. Nenad Lalovic, qui n'a pas pu se joindre à la réunion en personne. Certains présidents de comités se joindraient aux membres pendant la réunion pour fournir des mises à jour pertinentes. Il a particulièrement souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, le Dr Koji Murofushi du Japon, le Dr Rahul Gupta des États-Unis, M. Ryan Pini du Conseil des sportifs de l'AMA et Mme Venetia Bennett, qui était un nouveau membre indépendant du Comité exécutif. Il y avait un député ce jour-là, M. Darren Mullaly, représentant Mme Wells d'Australie, qui n'avait pas pu voyager ou assister virtuellement car elle était au milieu de séances parlementaires tardives et le décalage horaire ne lui permettait pas d'y assister. Étant donné qu'il n'y avait qu'un seul membre qui se joignait à la réunion virtuellement, il se contenterait de faire circuler la liste des présences autour de la table et de demander aux membres de le signer, puis de le transmettre à leur voisin. Après avoir examiné l'ordre du jour, il s'attend à ce que la réunion dure environ cinq heures, avec une courte pause, et qu'elle se termine par un déjeuner vers 13h30. Il ferait de son mieux, bien sûr, pour respecter l'horaire comme toujours.

Au nom de l'AMA, il tient à exprimer ses condoléances à la famille et aux amis de l'honorable juge Jean-Paul Costa, décédé subitement à la fin du mois d'avril. Le juge Costa, éminent expert dans le domaine des droits de l'homme, a été président de la Cour européenne des droits de l'homme pendant plusieurs années. Nombreux sont ceux qui se souviendront que le juge Costa a fourni des avis indépendants à l'AMA au fil des ans sur la compatibilité du Programme mondial antidopage avec le droit international et les principes reconnus en matière de droits de la personne. Les membres de l'AMA lui étaient reconnaissants pour sa contribution au travail de l'AMA.

Les membres ou députés suivants ont assisté à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, représentant la commission des sportifs du CIO ; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de l'AGFIS, président de l'UWW, membre du CIO ; Mme Minata Samate Cessouma, Commissaire à la Santé, aux Affaires humanitaires et au Développement social, Union africaine, Burkina Faso ; Dr Rahul Gupta, président, CADE, États-Unis ; Dr Koji Murofushi, Commissaire, Agence japonaise des sports, Japon ; Mme Roxana Maracineanu, France ; M. Mullaly, représentant Mme Anika Wells, ministre des sports de l'Australie ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendante, Italie ;

Mme Venetia Bennett, membre indépendante, Australie ; Mme Patricia Sangenis, membre indépendante, Argentine ; M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA ;

Les présidents des comités permanents spéciaux ou permanents suivants ont assisté à la réunion : M. Henry Gourджи, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Éducation de l'AMA ; M. Ser Miang Ng, président du Comité Finance et administration de l'AMA ; la professeure Mette Hartlev, présidente du Comité d'éthique indépendant de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction d'AMA ont assisté à la réunion (certains en personne et d'autres virtuellement) : M. Olivier Niggli, directeur général; M. René Bouchard, directeur, Engagement des parties prenantes et des partenariats ; Mme Dao Chung, directrice financière ; M. Sébastien Gillot, directeur du Bureau Européen et des Relations avec le Mouvement Sportif ; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du Bureau Asie/Océanie ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards ; M. Tony Cunningham, représentant Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation ; Mme Angela Iannantuono, directrice des ressources humaines et des services corporatifs ; M. Stuart Kemp, directeur des opérations ; M. Francisco León, directeur du développement des programmes ; Mme Florence Lefebvre-Rangeon, directrice adjointe des opérations ; Mme Catherine MacLean, directrice des communications ; M. Marc-André Matton, directeur des technologies de l'information, des données et du développement numérique; M. Tom May, directeur des relations avec les ONAD et ORAD ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau d'Amérique latine ; M. Rafal Piechota, directeur du bureau du président ; Dr Olivier Rabin, directeur principal, science et médecine ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires Juridiques ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau d'Afrique ; Dr Alan Verneq, directeur médical ; M. Ross Wenzel, conseiller juridique ; Mme Shannan Withers, chef de cabinet et M. Gunter Younger, directeur des renseignements et des enquêtes .

Les observateurs suivants ont assisté à la réunion (certains en personne et d'autres virtuellement): Andrew Ryan, James Carr, Michael Vesper, Hannah Grossenbacher, Yumiko Nakajima, Amandine Carton, Richard Budgett, Julien Attuil, Shin Asakawa, Marcos Díaz, Jocelyn East, Robert Auguste, Richard Baum, Yoshitaka Hoshino, Anna Thorstenson, Gaby Ahrens, Chris Butler, Kerry Knowler, Natanya Potoi Ulia, Kenji Tamura et Clayton Cosgrove.

- **1.1 Divulcation des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent divulguer tout conflit d'intérêts. Comme il n'a pas reçu de demande de parole, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la précédente réunion du 17 novembre 2022

LE PRÉSIDENT déclare que le projet de procès-verbal du Comité exécutif de novembre a été distribué aux membres dans le cadre de l'ensemble des documents de la réunion. Aucun commentaire n'a été reçu au sujet du procès-verbal. S'il n'y en avait pas ce jour-là, le Comité exécutif procéderait à leur approbation. Il demande aux membres s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler au sujet du procès-verbal de la réunion précédente. En l'absence de ce document, cela a confirmé que le procès-verbal avait été approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2022 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a souhaité une très bonne matinée aux membres. Ils avaient devant eux un rapport complet et détaillé des activités de l'AMA. Il n'avait pas l'intention d'en parler en détail, mais les différents directeurs et lui-même se feront un plaisir de répondre aux questions des membres sur ces sujets.

Il souhaite aborder deux questions qui figurent dans le rapport. L'un était lié à l'e-sport et l'autre à l'UNESCO, et il pensait que c'était l'endroit idéal pour avoir une discussion sur l'UNESCO. Il a commencé par l'e-sport, car c'était un sujet un peu plus facile. L'objectif était en fait de sensibiliser les membres du Comité Exécutif aux défis possibles à venir en matière d'e-sport. L'AMA avait récemment eu une bonne discussion avec la Fédération mondiale d'esports, avec un échange sur la nécessité d'éduquer les joueurs/sportifs d'e-sports (il ne savait pas comment les membres voulaient les appeler), mais le fait était qu'il y avait des problèmes évidents liés à l'abus de substances dans le domaine et que la fédération voulait que ses participants soient sensibilisés à ces questions. L'AMA était d'accord avec cela et était tout à fait prête à coopérer avec la Fédération mondiale d'esports sur certains programmes de formation. D'un autre côté, les choses se sont un peu compliquées lorsque la discussion s'est orientée vers la lutte contre le dopage et la question de savoir s'il pouvait y avoir des règles appropriées pour contrôler l'abus de substances. La Global Esports Federation avait clairement indiqué qu'elle ne considérait pas qu'il était de sa prérogative de statuer sur de telles questions, car elle estimait que c'était l'organisateur du tournoi qui avait cette responsabilité, et non la fédération, et que beaucoup d'organismes étaient des entités privées. Ce n'était pas sans rappeler les ligues privées. Ils n'étaient pas liés par le Code mondial antidopage (Code) et il pourrait donc s'écouler du temps avant que des mesures ne soient prises. C'est quelque chose que l'AMA devait garder à l'esprit. Cependant, cela devenait encore plus compliqué et il y avait une zone grise dans la mesure où il y avait désormais plusieurs événements e-sports couplés à des événements majeurs organisés par les signataires du Code. Il y avait des événements liés aux Jeux européens, et un lié aux Jeux panaméricains. Dans ces cas-là, il avait entendu dire que les joueurs des e-games seraient dans le village avec les sportifs et qu'ils recevraient des médailles tout comme les sportifs. Mais, d'un autre côté, ils ne seraient soumis à aucune règle antidopage, ils ne seraient pas contrôlés, etc. C'était une préoccupation en termes de perception parmi les autres sportifs et en termes de responsabilité des signataires du Code à l'égard de ces sportifs et de leur santé. C'était quelque chose que l'AMA avait l'intention d'aborder avec les signataires, et cela pourrait avoir des ramifications en matière de conformité ; mais, également dans le cadre de la révision du Code, il se pourrait que l'AMA ait besoin d'envisager d'introduire dans le nouveau Code d'avoir le cadre juridique pour faire face à ces situations. Il voulait simplement soulever cette question avec les membres afin qu'ils soient au courant et qu'ils sachent qu'elle fera partie des discussions futures. Il pensait qu'il était important de réaliser que, compte tenu de l'expansion des événements d'e-sport, cela devenait un sujet plus urgent.

Les membres ont présenté dans son rapport un résumé clair de la situation de l'UNESCO. Ils disposaient également d'un certain nombre de lettres échangées entre l'AMA et l'UNESCO qui mettaient en évidence le point de vue des deux organisations sur la question de la répartition financière régionale de l'AMA. Avant que les lettres ne soient échangées, il y avait probablement eu plus d'un an de discussions avec le bureau de l'UNESCO, pour essayer de lui faire comprendre les préoccupations de l'AMA et le fait que l'AMA ne pensait pas que ce qui se passait là-bas était correct. Cependant, tout cela avait été complètement ignoré. Par conséquent, en fin de compte, l'AMA a dû officialiser les choses. Les membres avaient vu la correspondance, ce qui en résultait. Les lettres ne sont donc pas tombées de nulle part. Elles étaient là après de nombreuses tentatives de discussion. Si l'on se reporte à la convention et à la rédaction de la convention (il était d'ailleurs présent dans la salle pendant la rédaction de l'ensemble de la convention), on constate que l'intention n'a jamais été que la gouvernance de l'AMA ou le financement de l'AMA fassent partie de la portée de la convention. Il se souvient très bien qu'il y avait eu de nombreux diplomates de haut niveau dans la salle représentant le ministère des Affaires étrangères de leur pays lorsqu'il avait été rédigé et que chaque mot avait été soigneusement pesé. L'intention était vraiment de s'assurer que cela n'en ferait pas partie, qu'il n'y aurait pas d'ingérence de tiers dans l'AMA ou dans la façon dont l'AMA fonctionnait. Il n'y aurait pas d'ingérence dans l'indépendance de l'AMA par l'entremise de la convention, et c'est pourquoi le libellé de la convention parlait d'étude. Il n'a pas été question de décider. Il n'a pas été question de recommander. Il y était question d'étudier. Et, à son avis, c'était assez clair. Lorsque l'UNESCO a décidé d'examiner la révision de la formule de financement, l'AMA a eu l'impression qu'il s'agirait d'un exercice d'étude, qu'il y aurait des discussions, que l'UNESCO mettrait une proposition sur la table pour discussion par les États membres, etc. L'AMA s'est inquiétée lorsque, tout à coup, à la suite d'un exercice d'étude, il

est devenu clair que l'UNESCO avait l'intention de soumettre une résolution à la conférence des parties, et pas seulement une résolution, mais une résolution qu'elle voudrait voir votée uniquement à la majorité et non par consensus. L'AMA avait été informée que l'UNESCO, considérée comme une résolution contraignante, serait d'environ 92 voix. Il ne s'agissait manifestement pas d'un consensus. C'était un vote majoritaire. Et c'est ce que l'UNESCO a jugé approprié en termes de processus. C'est là que l'AMA a vraiment commencé à avoir d'énormes inquiétudes, car cela signifiait qu'en l'absence de consensus entre tous les États parties, on pouvait obtenir 92 voix et avoir beaucoup de pays qui n'étaient toujours pas d'accord avec tout ce qui était mis sur la table et, en ce qui concerne la contribution de l'AMA, on pouvait immédiatement comprendre les perturbations potentielles. Les pays à qui l'on pourrait demander de payer moins cher seraient heureux de le considérer comme contraignant. Ceux à qui l'on demande de payer plus ne le considèrent peut-être pas comme aussi contraignant. Et puis, qui aurait raison ? Qui aurait tort ? Il serait compliqué de faire respecter cette loi. L'AMA était préoccupée par cela, et ce qu'il a mis sur la table ce jour-là, c'est une demande d'aide, en particulier de la part des autorités publiques amies autour de la table pour convaincre l'UNESCO qu'il ne devrait pas y avoir de décision ou de vote à la conférence des parties à ce sujet, du moins pas avant que les gouvernements n'aient eu l'occasion de rechercher un consensus et d'avoir une véritable discussion avec tout le monde à ce sujet. L'AMA a estimé qu'il ne devrait pas y avoir de vote à la fin du mois d'octobre à la COP sur cette question parce qu'elle n'était pas prête pour le moment. Personne, par exemple, sur la proposition de l'UNESCO, n'a reçu d'informations sur l'impact sur sa propre contribution par continent. Cela n'avait jamais été discuté. Il n'avait même pas été calculé, à sa connaissance. C'était la nature de la préoccupation. En guise de suivi et, d'une certaine manière, pour essayer d'être utile, il a proposé que l'AMA puisse faciliter tout groupe de travail que les gouvernements souhaiteraient mettre sur pied. Il ne savait pas si cela se ferait dans le cadre de One Voice ou s'il y avait d'autres idées, mais il pensait qu'il devrait y avoir un moyen pour les gouvernements d'avoir la discussion, et que l'AMA serait heureuse de la faciliter ou de l'aider. L'AMA ne dictait en aucune façon une approche, mais l'opinion était qu'un vote majoritaire sur un sujet comme celui-là au sein du forum de l'UNESCO était tout simplement erroné. C'était la position de l'AMA. Cela a mis fin à son rapport, mais il se fera un plaisir de répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT a demandé s'il y avait des commentaires ou des questions.

LE PROFESSEUR ERDENER a déclaré qu'au nom du mouvement sportif, il tient à remercier le Directeur général pour son rapport très complet. Il voudrait dire quelques mots sur deux sujets. Tout d'abord, en ce qui concerne l'UNESCO, le projet de la Conférence des Parties de l'UNESCO, par l'intermédiaire de son bureau, comme l'a mentionné le Directeur général, de soumettre une résolution aux États parties pour déterminer à la majorité s'ils veulent accepter une révision de la division régionale sur la base de données économiques ou maintenir la division régionale actuelle conformément à la déclaration de Copenhague par voie de résolution. Alors que la division régionale entre les continents et les gouvernements était, bien sûr, une question particulièrement liée aux autorités publiques pour qu'elles en discutent et s'entendent entre elles, le mouvement sportif a apprécié les préoccupations de l'AMA selon lesquelles toute décision prise par les gouvernements ne devrait pas risquer de geler le financement gouvernemental de l'AMA si aucun consensus n'était trouvé, et que la discussion de la conférence des parties ne devrait pas se concentrer sur le budget de l'AMA. Le mouvement sportif a demandé aux autorités publiques d'évaluer soigneusement le risque de la discussion pour l'AMA et de s'assurer qu'aucun préjudice ne serait causé à l'agence.

En ce qui concerne l'e-sport, il a souhaité dire quelques mots. Le CIO et le mouvement sportif ont remercié l'AMA pour le dialogue ouvert sur ce sujet important et ont soutenu le contexte de la prochaine révision du Code. Ils ont également encouragé l'AMA à se pencher sur la question des sports électroniques, où les joueurs ne sont pas liés par le Code de l'AMA. En ce qui concerne la Semaine olympique de l'esport, qui se tiendra à Singapour du 22 au 25 juin 2023, le CIO travaille en étroite collaboration avec l'ITA pour organiser une session de formation à l'intention de tous les joueurs de Singapour. Au cours de la première journée du forum, une table ronde sur le sport propre sera organisée pour sensibiliser à l'importance de la lutte contre le dopage dans le contexte de l'e-sport.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Erdener de son intervention. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ?

MME SAMATE CESSOUMA remercie le Président et félicite le Directeur général pour son rapport. Elle était heureuse de représenter l'Afrique au sein du Comité exécutif de l'AMA et travaillerait avec les autres membres pour assurer un sport propre, en particulier en Afrique. Il y a eu quelques défis, mais ensemble, ils ont pu trouver des solutions.

Réagissant à la question concernant l'UNESCO et au nom de One Voice, elle encourage le Président à poursuivre le dialogue. Le dialogue était très important. Sans dialogue, il ne serait pas possible de trouver une solution au problème. Elle s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de tensions, mais que l'AMA et l'UNESCO ne pouvaient pas continuer ainsi. Il fallait se calmer et poursuivre le dialogue. Dans ces conditions, une solution peut être trouvée et elle est prête à soutenir ce dialogue.

Elle souhaite également soulever la question de la révision de la formule de financement. C'était la responsabilité des gouvernements. C'était la position de One Voice.

C'est ce qu'elle voulait dire à ce sujet, et elle s'est excusée pour son anglais.

LE PRÉSIDENT s'excuse pour son français et remercie la Commissaire Samate Cessouma. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

Le DR MUROFUSHI a souhaité apporter son soutien à sa collègue, la présidente de One Voice. L'Asie s'attendait également à ce que l'AMA et l'UNESCO cherchent un compromis et reprennent un dialogue constructif. C'était important. De plus, One Voice a été utilisé du côté du gouvernement. L'UNESCO était une plate-forme. Ce n'était pas le lieu de la prise de décision, mais de l'étude ou de la discussion. Il était nécessaire d'avoir une plate-forme pour que le gouvernement puisse en discuter. C'est ce qu'il comprenait, non pas pour prendre des décisions, mais c'était nécessaire en tant que plate-forme.

MME BATTAINI-DRAGONI note qu'elle a écouté attentivement les observations qui ont été faites sur la question. Elle souhaite préciser sa compréhension du problème. L'UNESCO avait sa convention. La convention est un instrument juridique important pour les gouvernements. Il n'y avait aucun doute là-dessus. Comme elle venait d'une organisation, le Conseil de l'Europe, qui était très connue pour son travail juridique, elle pouvait également apprécier les termes contenus dans le texte de la convention. Il n'y avait aucun doute, de son point de vue, que l'AMA aurait une attitude de mauvaise interprétation ou de non-respect du travail de l'UNESCO. C'est pourquoi elle a examiné avec intérêt les propositions visant à poursuivre le dialogue sur les différents éléments de la convention et à voir quelle coopération pourrait être réalisée à l'avenir. Elle n'avait aucun problème avec ça. Cependant, il y a un aspect qui lui tient beaucoup à cœur, à savoir que la question de la contribution financière des gouvernements en tant que telle n'a pas été prévue dans la convention. Si elle adoptait une approche juridique, elle demanderait pourquoi une organisation qui est responsable d'une importante convention antidopage, mais qui n'a pas vraiment compétence pour s'occuper de la question financière, fait cela. Elle tient également à rappeler aux membres représentant les gouvernements que, quatre ou cinq ans auparavant, elle avait lancé, en tant que membre à l'époque du Conseil de l'Europe, une initiative spécifique afin de commencer à travailler sur la question des contributions financières des États membres. Cela a été fait parce qu'il a été nécessaire de réviser la fameuse déclaration de Copenhague quelque 20 ans après la création de l'AMA. C'était normal de faire ça. Elle avait été entreprise dans le but de comprendre comment la question des contributions pouvait être envisagée avec un seul point de vue, pour renforcer l'AMA, non pas pour diminuer les moyens financiers disponibles, mais simplement pour s'assurer que toutes les parties, tous les continents, puissent apporter la bonne contribution pour l'organisation, pour l'AMA. Ensuite, la procédure, qui avait été lancée par One Voice à l'époque, s'est arrêtée parce que tout à coup, il avait été question que l'UNESCO s'intéresse beaucoup à cette question. L'AMA avait pris trop de temps, de son point de vue. Il est dommage que la véritable discussion au sein de la coordination de One Voice ne se soit pas poursuivie. C'est une erreur, et elle regrette qu'il soit nécessaire de se pencher sur le problème après qu'une sorte de tension soit apparue entre l'UNESCO et l'AMA au cours de l'année écoulée en particulier. Pour ce qui est de poursuivre le dialogue, elle dirait que c'est une approche intéressante. L'AMA a également dû comprendre qu'elle devait certainement dialoguer avec les

membres de la Convention de l'UNESCO en ce qui concerne tous les éléments juridiques dont ils devaient également s'occuper afin de réussir à être plus forts ensemble. Cependant, lorsqu'il s'agit de la contribution au budget de l'AMA, ce n'était pas exactement le même sujet. L'AMA avait besoin d'être claire sur ce qu'elle faisait. En fin de compte, il était évident que One Voice aurait beaucoup à faire pour présenter le plus rapidement possible une proposition concrète, qui serait une proposition pour AMA, et c'était tout. Elle pensait qu'elle devait dire de telles choses, parce que sinon, il semblait qu'il n'était pas très clair pourquoi il y avait une compétition ou une difficulté de communication entre l'AMA et l'UNESCO. Pour conclure, la reprise de la coopération avec l'UNESCO était un objectif important pour l'AMA sur tous les différents éléments juridiques contenus dans la convention. Mais si l'AMA voulait discuter de questions qui n'étaient pas du ressort de la convention de l'UNESCO, One Voice devrait vraiment proposer une révision et le faire dès que possible. Selon elle, l'AMA avait pris trop de temps et il n'était plus approprié d'échanger des lettres. L'AMA se devait d'agir. C'est ce qu'elle a fait dans le débat, qui n'a pas été facile, mais elle a senti qu'elle devait dire ce qu'elle savait du passé.

Au nom de CAHAMA et en ce qui concerne ce qui vient d'être dit par One Voice, MME MARACINEANU a déclaré que One Voice était à la disposition de l'AMA pour travailler ce jour-là sur une solution qui, selon elle, aiderait à aller au-delà de cette situation de ping-pong plutôt malheureuse entre l'AMA et l'UNESCO. Comme on vient de le dire, ce n'était pas très diplomatique et cela atteignait des sommets assez inquiétants. En ce qui concerne la solution en termes de financement, ce qui était certain, c'est qu'il y avait trois choses que l'AMA devait examiner. La contribution des États et la scission doivent être revues. Certains pays ont contribué moins qu'ils n'auraient dû. L'AMA a également dû examiner les critères en fonction de l'état de l'économie de chaque pays. Peut-être faudrait-il aussi inclure des critères de performance, des critères sportifs, qui seraient plus appropriés en termes de contributions, qui pourraient être plus importants de la part des pays qui ont obtenu les meilleurs résultats ou qui ont réussi à remporter un certain nombre de médailles. Il pourrait donc s'agir d'une contribution progressiste à laquelle l'AMA pourrait réfléchir. Les critères devaient être revus. Elle a également estimé que le Comité exécutif devrait déterminer si l'AMA devrait commencer à diriger les questions dans ce domaine ou si cela devrait être la prérogative de quelqu'un d'autre. Les discussions avec l'UNESCO ne doivent pas devenir toxiques. Il était nécessaire de maintenir une relation saine. Elle était prête à travailler au sein d'une seule voix, dans n'importe quelle manifestation, en échangeant davantage et en organisant des groupes de travail.

Elle pense en effet que de tels groupes de travail devraient être mis en place lorsqu'il s'agit d'e-sports. Personnellement, elle avait été ministre des Sports et avait été fortement sollicitée par l'e-sport en France pour valider, si l'on peut dire, le plus grand hold-up du siècle. Elle s'est également réjouie que l'AMA ait mis des guillemets autour du mot « e-sportifs ». Il était toutefois important d'accompagner la décision prise par le CIO, qui avait décidé de se rapprocher de l'e-sport et de le promouvoir lors d'événements sportifs plus traditionnels. Néanmoins, les jeunes qui sont actuellement impliqués dans cette activité devraient recevoir un soutien et un accompagnement et être avertis des dangers du dopage, ce qui leur permettrait d'améliorer leurs performances. L'AMA s'est intéressée à la question. Après tout, les sports électroniques étaient des sports, mais elle croyait personnellement qu'ils étaient dangereux pour la santé des jeunes et des enfants. Le seul avertissement qu'elle voulait lancer était que le programme d'éducation, dont le professeur Erdener avait parlé tout à l'heure, lors d'une manifestation sportive, devrait également aller de pair avec un programme éducatif spécifique pour ces jeunes afin de leur montrer à quel point il est important de faire du vrai sport en plus de l'e-sport dans lequel ils excellent.

L'éducation devrait inclure la lutte contre le dopage et l'éducation dans le sport, un point c'est tout, en particulier si les gens choisissent d'inclure dans la lutte contre le dopage ces jeunes soi-disant sportifs dans les sports électroniques.

Il y a un troisième point qu'elle souhaite soulever et qui a été souligné dans le résumé du rapport du Directeur général. L'égalité entre les femmes et les hommes et la dimension de genre sont des principes fondamentaux, qui doivent être partagés par tous et pris en compte par tous. Le Conseil de l'Europe a créé à cette fin un groupe d'experts chargé de veiller à l'égalité des sexes dans la lutte contre le dopage. Elle a remercié l'AMA et le CIO d'avoir participé à ce processus. Elle a rassuré l'AMA et la communauté antidopage

sur le fait que l'Europe, par son travail, avait l'intention d'identifier des améliorations et de proposer des mesures qui pourraient être mises en œuvre ensemble. Cela n'affecterait en rien l'organisation du Programme mondial antidopage. Comme le montre le rapport du Directeur général, certaines préoccupations ont été exprimées quant à l'attitude progressiste de la société mondiale à cet égard. Tout le monde savait que l'AMA en tiendrait pleinement compte et que cela ne nuirait en rien à la lutte mondiale actuelle contre le dopage.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu de manière générale à ces observations. Un certain nombre de points importants ont été mentionnés, dont le premier est que le forum de l'UNESCO doit être un forum de discussion et non de décision. C'était la clé de toute la discussion. Personne ne le contestait, mais on craignait que ce ne soit pas ce qui était mis de l'avant. La deuxième chose, comme je l'ai également mentionné, c'est que c'était une question et une prérogative des gouvernements d'avoir la discussion, donc quel que soit le forum choisi par les gouvernements, c'était bien, mais il fallait que ce soit quelque chose qui soit fait de manière consensuelle. Comme il l'a dit, l'AMA est prête à travailler et à faciliter, que ce soit par l'entremise de One Voice ou d'un autre forum. La dernière chose qu'il voulait dire, c'est que l'AMA était tout à fait disposée à coopérer avec l'UNESCO. En fait, c'était parfois un peu compliqué, parce qu'il y avait une différence entre l'UNESCO et la conférence des parties et le bureau de la conférence des parties. C'est la conférence des parties qui est responsable de ce qui se passe mais, en fin de compte, les lettres ont été échangées avec l'UNESCO. Quoi qu'il en soit, la réalité était qu'il fallait être deux pour dialoguer. L'AMA n'était pas contre la tenue d'un dialogue, mais il fallait qu'il y ait une certaine volonté d'écouter l'AMA de l'autre côté. Il pensait avoir clairement indiqué que l'AMA avait fait de nombreuses tentatives pour avoir ce dialogue pendant plusieurs mois et qu'elle n'avait reçu aucune réponse. Il a donc réitéré son appel aux autorités publiques. S'ils pouvaient faire passer le message à l'UNESCO ou à la conférence des parties que cela devrait être un forum de discussion, cela rendrait tout cela beaucoup plus facile pour tout le monde.

Sur la question de l'e-sport, il a remercié les membres pour leurs commentaires. Il a accepté. Il pensait que l'AMA devait se pencher sur la question parce que cela devenait une réalité. Il fallait protéger les jeunes joueurs. Mais il y avait beaucoup de travail à faire là-bas et il était nécessaire de comprendre exactement ce que cela impliquait. L'AMA tiendrait le Comité exécutif au courant et verrait quel genre de discussion aurait lieu dans le cadre de la révision du Code. Mais c'était important.

S'agissant de la question de l'égalité des sexes, il se félicite de cette assurance. L'AMA était tout à fait disposée à coopérer, mais elle était préoccupée par certaines des questions qui avaient été reçues du groupe indiquant qu'il souhaitait faire une certaine distinction quant à la façon dont les hommes et les femmes seraient traités en cas de violation des règles antidopage. C'est ce qui avait causé l'inquiétude. Il a toutefois remercié les intervenants de les avoir rassurés.

LE PRÉSIDENT dit qu'il ne souhaite pas répéter tous les arguments soulevés par le Directeur général, notamment en ce qui concerne l'UNESCO, mais qu'il souhaite simplement faire brièvement une ou deux remarques. Tout d'abord, il a voulu faire écho à ce que le Directeur général a dit au sujet de la collaboration. Bien sûr, le dialogue était essentiel et l'AMA n'était pas contre le dialogue.

Le DR SANGENIS a souhaité dire quelques mots sur l'e-sport. C'était un sujet qui l'avait toujours préoccupée car il y avait une vraie différence entre l'e-sport et les sports habituels. Elle a compris que le CIO voulait impliquer davantage de jeunes dans le sport et le CIO. Cependant, d'un point de vue médical, c'était une vraie préoccupation parce qu'il y avait une grande différence lorsqu'il y avait des sportifs, des sportifs professionnels ou des sportifs d'élite, qui prenaient des risques, par exemple, des risques de blessures. Dans l'e-sport, il y avait une très grande différence entre les sportifs professionnels et les sportifs amateurs. Ce sont les sportifs récréatifs qui prenaient vraiment des risques, parce qu'ils n'étaient pas encadrés. Ils n'avaient pas d'entourage de médecins, de psychologues, d'entraîneurs qui pouvaient les guider sur le nombre d'heures qu'ils pouvaient jouer ou concourir. L'AMA devrait, d'un point de vue médical et scientifique, tenir compte de ces sports. Il y avait des problèmes particuliers. L'un d'entre eux était le dopage, et l'AMA a vraiment dû investir dans la recherche et les études sur les problèmes de santé liés aux sports électroniques. Elle n'était pas effrayée par les résultats chez les sportifs professionnels ou d'élite, mais elle s'inquiétait de

l'impact que cela pourrait avoir sur les jeunes générations qui n'avaient pas le genre d'entourage qui pouvait les protéger et les éloigner d'un mode de vie malsain.

MME SAMATE CESSOUMA dit qu'après avoir écouté le débat, elle pense que ce serait une bonne idée de prendre un peu de temps en tant que One Voice pour organiser une réunion afin de voir comment il serait possible d'aider. Pendant ce temps, l'UNESCO ne devrait pas aller de l'avant. Il fallait un peu plus de temps. La députée de France avait dit qu'elle serait disponible pour aider. Elle a donc pensé qu'il était nécessaire d'aller de l'avant et d'essayer de trouver une solution ensemble. Elle n'aurait pas réagi si elle n'avait pas écouté les autres. Elle pensait qu'on pouvait en effet faire quelque chose pour l'aider. Cependant, elle a demandé que les choses se calment un peu afin que One Voice puisse aller de l'avant et faire son travail et ensuite apporter sa contribution. Et puis, si cela ne fonctionnait pas, les membres pouvaient voir ce qu'il fallait faire avant la prochaine réunion ou lors de la prochaine réunion.

LE PRÉSIDENT s'est vraiment félicité de l'initiative de l'Europe et de l'Afrique visant à faciliter le dialogue. One Voice était une bonne plateforme, la meilleure plateforme pour traiter le problème. En ce qui concerne l'UNESCO, le dialogue, le partenariat et la bonne collaboration sont une bonne chose mais, du point de vue de l'AMA, le dialogue devrait être fondé sur un traitement égal et approprié. Il n'a pas voulu répéter tous les arguments et l'historique de la discussion sur la résolution. Il était clair que l'UNESCO n'avait aucune compétence sur la formule de financement de l'AMA. Il n'y avait aucune base légale pour imposer une résolution à l'AMA, qui était une agence indépendante. En tant que président, il ne laisserait jamais l'AMA participer à des jeux politiques visant à perturber et à détruire l'indépendance de l'agence. La convention était claire. L'article 30 de la convention a permis à l'UNESCO d'étudier la répartition régionale du financement gouvernemental de l'AMA. Il a convenu que l'UNESCO pouvait être une plate-forme de dialogue, étudier la formule de la scission et proposer des solutions, mais qu'elle ne pouvait pas imposer de résolution. Donc, légalement, il n'y avait pas d'autorité et c'était quelque chose que l'AMA n'accepterait absolument jamais. Il y avait un argument important qui devait être soulevé de son point de vue. En tant que membre du bureau de la COP, un pays de premier plan a joué un rôle important et n'avait aucun intérêt à avoir une AMA forte. En ce qui concerne l'échange de lettres du point de vue de l'AMA, et compte tenu du contexte juridique, il s'agissait d'une situation grave. Parfois, des situations graves comme celle-là nécessitaient des réactions fortes. Bien entendu, l'AMA s'est montrée très ouverte au dialogue avec ses partenaires de l'UNESCO.

LE DR MUROFUSHI a posé des questions sur l'histoire de l'AMA et de l'UNESCO. Combien de fois le problème s'est-il posé dans le passé ? Il aimerait savoir comment le dialogue et la conversation ont eu lieu dans le passé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond qu'au fil des ans, l'AMA a toujours eu une assez bonne coopération avec l'UNESCO. Il y avait certains éléments de ce que l'AMA faisait et que la convention promulguait, comme la Liste des interdictions et d'autres choses, pour que les États membres les acceptent, et ainsi de suite. L'AMA a toujours assisté à la conférence des parties et a toujours présenté des rapports à la conférence des parties. Jusque-là, l'AMA et l'UNESCO avaient toujours entretenu de très bonnes relations. Malheureusement, les choses se sont compliquées sur cette question particulière parce que, comme l'ont mentionné de nombreux participants, l'AMA ne pensait pas qu'elle relevait de la compétence de la convention. Par conséquent, c'était un peu en dehors des affaires habituelles que l'AMA menait avec l'UNESCO.

LE PRÉSIDENT remercie les membres de leur discussion et de toutes leurs observations.

D É C I S I O N

Le rapport du directeur général est noté.

- **3.1 Indicateurs clés de performance stratégiques**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a noté que, comme les membres s'en souviendront, dans le cadre des réformes de la gouvernance, l'AMA avait introduit un certain nombre d'indicateurs clés de performance qu'elle mesurait annuellement ou semestriellement afin d'évaluer l'efficacité de son travail. L'année

précédente, l'AMA avait défini la base de référence et poursuivait l'exercice. Mme Taillefer, chef du Bureau de gestion stratégique, qui était en charge du programme, informera les membres de la situation et de ce que les indicateurs clés de performance ont montré dans les enquêtes récentes.

MME TAILLEFER informe les membres que l'AMA en est à sa deuxième édition des indicateurs clés de performance stratégiques et qu'elle souhaite prendre le temps de présenter les principaux enseignements tirés de la série d'indicateurs clés de performance. Lors de cette réunion, elle présentera les points de vue les plus importants qui ont été acquis, ainsi que les points forts et les domaines d'amélioration qui ont été identifiés à la suite des travaux. En examinant les points forts, et ceux principalement exprimés par les parties prenantes dans le cadre des sondages de perception, elle a fait référence au leadership global de l'AMA et à la perception de la performance de l'AMA en ce qui concerne son rôle réglementaire, l'impact sur la conformité, l'impact sur le renforcement des capacités, la perception de la gouvernance à la suite des récentes réformes de gouvernance et l'augmentation de la visibilité à la suite du changement de marque de l'AMA. En ce qui concerne les domaines d'amélioration, elle discuterait de la satisfaction des utilisateurs à l'égard des modules et fonctionnalités d'ADAMS, de la perception des sportifs quant à la rétroaction de l'AMA et de la perception des parties prenantes de l'AMA en ce qui concerne l'innovation et la transparence. Pour étayer les différents éclairages, elle a souhaité faire remonter les données de l'enquête de perception, mais aussi l'analyse interne entreprise. Pour en revenir aux points forts, en examinant la perception globale du leadership, les intervenants qui ont répondu au sondage avaient une perception positive de l'AMA. 83 % d'entre eux estiment que l'AMA est un chef de file dans le domaine de la lutte contre le dopage. 78 % estimaient qu'AMA agissait en tant que leader d'opinion et 75 % croyaient qu'AMA était intègre. Si l'on examine plus spécifiquement les différents rôles joués par l'AMA, on peut constater que la perception de la performance est particulièrement forte en ce qui concerne les rôles liés au rôle réglementaire de l'AMA. Elle faisait allusion à l'élaboration de règles et de politiques antidopage et à la surveillance de leur conformité. Sur le côté droit, les membres verraient l'évolution depuis l'année précédente pour voir s'il y avait des tendances qui se formaient. Lorsqu'il s'agit de développer des aptitudes, un savoir-faire et des compétences qui se rapportaient davantage au rôle de facilitateur de l'AMA, l'AMA était vraiment à l'origine de ce travail. Elle croyait qu'avec une plus grande visibilité et la réalisation d'activités continues, cette perception aurait également tendance à augmenter. En examinant l'impact sur la conformité, on a pu constater que, dans l'ensemble, il avait été positif, avec la réalisation du questionnaire sur la conformité au Code (CCQ) cette année-là. On a eu l'occasion de comparer les résultats avec ceux de la CCQ précédente, et on a observé une diminution du nombre total de non-conformités et une diminution des constatations hautement prioritaires et générales. Il y a eu une augmentation des résultats critiques ; mais, depuis la précédente CCQ, les résultats critiques étaient mieux définis en vertu du standard international, ce qui expliquait pourquoi ils pouvaient être plus facilement identifiés. Enfin, pour conclure sur les points forts, en ce qui concerne le renforcement des capacités, la formation dispensée par l'intermédiaire de l'ADEL s'est considérablement développée. Ainsi, comme les membres ont pu le constater, même s'il y a eu une augmentation du nombre d'apprenants actifs d'environ 3 % par rapport à l'année précédente, il y a eu une augmentation plus que proportionnelle des programmes ADEL en ligne terminés et des ressources éducatives en ligne consultées, ce qui signifie que davantage de sportifs utilisaient ADEL. Plus précisément, les sportifs l'utilisaient davantage. Enfin, avec les compétences et la perception de l'ouverture qui se sont considérablement améliorées à la suite des réformes de la gouvernance, on a pu constater que certaines questions avaient été spécifiquement demandées aux membres des organes de gouvernance et, en tout, trois des questions évaluant le niveau de collaboration et de dialogue constructif, les compétences et l'expertise et l'ouverture et la transparence avaient toutes augmenté par rapport à la même mesure l'année précédente. Certains d'entre eux ont connu une augmentation à deux chiffres, ce qui est une bonne indication des réformes de gouvernance de l'AMA.

Enfin, elle a tenu à souligner qu'avec le lancement du nouveau site web en 2022, il avait été possible de constater que la visibilité de l'AMA avait augmenté, avec des visites sur le site web en hausse de 30 %. En examinant les points à améliorer, on a pu observer qu'une question avait été posée aux différents répondants à l'enquête pour savoir si, dans l'ensemble, ils étaient satisfaits de l'écosystème numérique de l'AMA. À ce moment-là, 40 % des répondants se disaient satisfaits. Elle n'entrera pas trop dans les détails

concernant les modules, mais une chose importante est qu'un sondage plus approfondi aidera à définir les leviers pour améliorer le niveau de satisfaction. Différentes parties prenantes utilisaient les modules différemment et, par conséquent, leur satisfaction pouvait être influencée par les différentes caractéristiques des différents modules. L'objectif était de creuser un peu plus pour mieux comprendre ce qui se cachait derrière. Il y avait également un pourcentage important d'utilisateurs qui avaient été neutres dans leurs réponses. L'AMA continuait d'apprendre chaque année comment améliorer les indicateurs clés de performance stratégiques, et certains des facteurs clés que l'AMA avait l'intention d'utiliser pour améliorer sa compréhension de ce domaine précis, notamment l'augmentation du nombre de répondants qui étaient des utilisateurs d'ADAMS afin de s'assurer qu'il y avait une signification statistique dans les informations qui pouvaient être tirées de l'analyse et de s'assurer que l'AMA permettait aux utilisateurs d'ADAMS de partager leur perception plus près de leurs expériences. À l'heure actuelle, l'AMA mène un sondage annuel. Pour certains d'entre eux, il peut donc être un peu difficile de se souvenir de l'expérience qu'ils ont vécue lors de l'utilisation des modules quelques mois auparavant pour répondre aux questions. Cette année-là, une base de référence a été créée pour vraiment comprendre la perception des utilisateurs d'ADAMS. L'AMA avait l'intention de se concentrer sur la capacité de mesurer la perception des utilisateurs d'ADAMS à l'égard des nouveaux modules qui seraient développés année après année afin de mesurer réellement l'impact de la transformation numérique par rapport aux aspects sur lesquels on travaillait activement.

Elle continuerait à boucler la boucle sur les points à améliorer. Une chose qui a été identifiée (et encore une fois, elle tient à souligner que les pourcentages sont encore assez bons, mais qu'il y a place à l'amélioration) est la perception des sportifs à l'égard de l'AMA qui cherche à obtenir des commentaires. Comme les membres ont pu le constater, 74 % des sportifs croyaient que l'AMA se souciait de leur bien-être, ce qui était une bonne chose. C'était une majorité. Cependant, 65 % d'entre eux estimaient que l'AMA cherchait à obtenir des commentaires et, comme les membres ont pu le constater également, avec la différence de pourcentage par rapport à l'année précédente, il était important de souligner qu'il avait été possible de recueillir quatre fois plus de réponses cette année-là. Elle croyait donc que la différence était principalement due à la taille plus grande de l'échantillon et qu'elle représentait probablement un peu plus l'opinion générale de la population de sportifs. D'autres données seraient ajoutées à cette compréhension pour vraiment cristalliser la perception. Une chose qu'elle a tenu à souligner, c'est qu'avec le Conseil des sportifs nouvellement formé, le bureau de l'ombudsman antidopage des sportifs et le projet sur les droits de la personne, elle croyait que les indicateurs clés de performance s'amélioreraient avec le temps. Enfin, en ce qui concerne la perception de la marque par les parties prenantes, l'AMA était encore faiblement associée à l'innovation et à la transparence. Par conséquent, avec la création récente du Conseil interne de l'innovation de l'AMA et de l'unité d'analyse des données, elle s'attendait à démontrer les capacités d'innovation de l'AMA dans les années à venir. De même, avec les changements résultant des réformes de la gouvernance, elle a estimé que l'AMA renforcerait davantage la perception de transparence.

Comme elle l'avait laissé entendre tout au long de l'explication des différents indicateurs clés de performance, la méthodologie a été un facteur déterminant dans le travail. Elle a compris que la distribution des sondages était une étape clé dans l'élaboration des indicateurs clés de performance de l'AMA. À qui l'AMA posait-elle, quelle question et à quel moment pourrait être un moyen très important d'évaluer la perception. Elle a reconnu que l'AMA avait encore une marge de progression, mais que l'équipe apprenait chaque année que l'AMA effectuait les indicateurs clés de performance et avait l'intention de recueillir davantage de données sur la perception afin d'avoir une meilleure idée de la stabilisation des données avant de fixer des objectifs derrière elles. En ce qui concerne ADAMS, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'équipe considérait cette année comme une base de référence et avait l'intention de la mesurer de très près pour mieux comprendre ce qui se cachait derrière. Comme mentionné dans les documents du Comité exécutif, elle estimait que les indicateurs clés de performance reflétaient fidèlement la stratégie énoncée dans le plan stratégique. Cependant, l'équipe réfléchissait chaque année à la pertinence de ces indicateurs clés de performance et voulait s'assurer qu'ils représentaient la mission et le travail de l'AMA. Ainsi, la question de savoir si un indicateur devait être ajouté ou non était le résultat d'une évaluation qui était effectuée chaque année. Dans les documents, les membres verraient les détails de certains nouveaux indicateurs clés de performance qui avaient fait leurs débuts en 2023.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Taillefer de son rapport.

D É C I S I O N

Il est pris note du compte rendu sur les indicateurs clés de performance stratégiques.

- **3.2 Organes directeurs – Formats des réunions**

Le Directeur général informe les membres que le document résume en fait les nouvelles façons de procéder sur un certain nombre de points à la suite des réformes de la gouvernance. Il a commencé par le fait que l'AMA n'avait actuellement qu'une seule réunion du Conseil de fondation par an. Par conséquent, la direction a étudié la possibilité d'ajuster le calendrier des réunions du Comité exécutif afin de les répartir plus équitablement tout au long de l'année. La direction avait été frappée par le succès de la réunion du Comité exécutif en Australie en septembre précédent, couplée à la Conférence mondiale sur l'éducation de l'AMA, parce qu'il y avait eu beaucoup de bons retours de la part des membres du Comité exécutif, qui avaient en fait apprécié de pouvoir participer à une autre manifestation tout en voyageant pour une réunion du Comité exécutif et d'être impliqués dans ce qui se passait dans le domaine de l'éducation. C'est pourquoi la direction a proposé d'avancer la première réunion du comité exécutif. Normalement, c'était en mai, mais il pourrait être déplacé au mois de mars pour se tenir en conjonction avec le symposium annuel de l'AMA qui a eu lieu à Lausanne. Au cours du Symposium, plus de 1 000 praticiens de l'antidopage étaient présents, de nombreux thèmes intéressants ont été discutés et développés, et la direction a pensé que, pour les membres du Comité exécutif, ce serait une excellente occasion d'être présents et de profiter de ces événements en plus de la réunion du Comité exécutif. Par conséquent, il a été proposé de déplacer la réunion du Comité exécutif plus tôt afin de donner aux membres l'occasion d'assister également au Symposium. Il était nécessaire de maintenir la date de septembre, parce que c'est à ce moment-là que le Comité exécutif approuve la Liste des interdictions, et le processus de consultation et le travail qui était fait par le groupe scientifique qui la prépare pour le début de septembre, et elle devait être approuvée trois mois avant son entrée en vigueur. Pour qu'il entre en vigueur le 1er janvier de l'année suivante, il doit être approuvé en septembre. Cette date ne changerait pas. La dernière réunion du Comité exécutif de l'année aurait lieu un peu plus tard afin de répartir les réunions de manière plus égale, de sorte qu'elle aurait lieu au début de décembre plutôt qu'à la mi-novembre, et qu'elle se tiendrait en même temps que la réunion annuelle du Conseil de fondation. C'est ce qui a été proposé. Parallèlement à cela, la direction avait également cherché à rendre les réunions plus efficaces du point de vue des coûts, et il a été proposé qu'une fois par an, lors des réunions du Conseil de fondation et du Comité exécutif, tous les présidents des comités soient invités à y assister afin de rencontrer en personne les membres du Conseil de fondation et du Comité exécutif. Pour les autres réunions du Comité exécutif, à moins qu'il n'y ait un besoin ou un rapport spécial, les présidents pourraient suivre les réunions en ligne ou faire des présentations en ligne, évitant ainsi d'engager des frais de déplacement. En ce qui concerne les documents, la direction continuerait d'essayer de gérer le volume. Malheureusement, l'AMA allait bientôt entamer un autre processus de révision et l'expérience a montré que le volume augmentait considérablement au cours de ces processus. Pour les affaires courantes, la direction s'efforcerait, comme elle l'avait fait pour cette réunion, de résumer dans le rapport du directeur général la plupart des activités, et les rapports de départements ne seraient présentés qu'une fois par an en même temps que la réunion du Conseil de fondation. C'était l'essentiel. La seule chose dont il n'a pas parlé, parce qu'elle sera traitée lors du prochain point de l'ordre du jour, est le fait que l'AMA approche de la fin de son plan stratégique actuel et qu'il sera nécessaire de commencer à réfléchir à la préparation du prochain plan stratégique. L'intention était de commencer à le faire avec le comité exécutif en septembre.

M. MULLALY remercie le Directeur général d'avoir inclus la demande formulée lors de la réunion de novembre afin d'autoriser des points supplémentaires à l'ordre du jour des discussions stratégiques. C'était très important et il a reconnu qu'il avait été inséré et a remercié la direction pour cela.

M. KEJVAL s'est exprimé au nom du mouvement sportif pour soutenir la discussion sur les indicateurs clés de performance du prochain plan stratégique 2025-2029 et sur le nouveau calendrier des réunions du Conseil de fondation et du Comité exécutif.

D É C I S I O N

Il est pris note de la nouvelle formule de réunion proposée.

- 3.3 Plan stratégique

MME TAILLEFER dit qu'elle veut commencer par faire le point sur la situation actuelle avant de parler du plan 2025-2029, mais qu'elle le fera très rapidement. C'était une pratique courante en stratégie d'examiner la situation actuelle afin d'établir plus facilement une vision pour l'avenir et de comprendre ce qui devait être fait pour y parvenir. Dans cet esprit, étant donné que l'AMA avait dépassé la moitié du cycle de vie du plan stratégique actuel, elle a voulu partager rapidement certaines informations avec les membres. Encore une fois, c'était dans le set de documents, alors elle n'a pas voulu passer en revue tous les documents, mais elle voulait souligner qu'il y avait eu de bons progrès par rapport aux six priorités stratégiques définies dans le plan stratégique 2020-2024. En ce qui concerne la priorité stratégique de montrer la voie et de prendre des mesures audacieuses pour s'attaquer aux problèmes émergents dans toutes les facettes de la lutte contre le dopage, l'AMA a augmenté le budget de recherche au cours des dernières années. Une stratégie de collecte de fonds a été lancée afin d'accroître les ressources disponibles afin d'avoir plus d'impact sur le système antidopage, et une unité d'analyse des données a été créée pour aider à mieux identifier les problèmes émergents détectés grâce aux données. De même, l'AMA a lancé un cadre d'évaluation des programmes d'OAD, qui visait également à intégrer l'élaboration de programmes à partir des données de conformité. L'objectif était d'utiliser de plus en plus de données pour définir les priorités du système antidopage. Elle n'a pas voulu revenir sur chacun des points, mais encore une fois, les bases ont été jetées dans les progrès réalisés entre 2020 et 2022. L'objectif était également de pouvoir dire que le cycle de vie du plan stratégique était complet et réussi. Il y a plusieurs initiatives sur lesquelles elle se fera un plaisir de répondre à ses questions ; mais, pour des raisons de temps, elle ne voulait pas passer en revue chacun d'eux. On pouvait les voir dans les documents.

En ce qui concerne l'exercice du plan stratégique 2025-2029, qui approchait à grands pas, elle a tenu à communiquer clairement que le plan stratégique à venir ne serait pas une refonte du plan stratégique 2020-2024, mais qu'il s'appuierait plutôt sur les avancées et les progrès réalisés au cours du mandat quinquennal précédent. Toutefois, l'AMA a maintenu son engagement à écouter les commentaires de ses principales parties prenantes et acteurs de l'écosystème. Il s'agit notamment des organes de gouvernance de l'AMA, y compris des comités spéciaux et permanents, des sportifs, des représentants du mouvement sportif et des gouvernements, des influenceurs externes de l'industrie, des organisations nationales antidopage et des laboratoires accrédités par l'AMA. Une chose qu'elle voulait mentionner lors de la conception de l'exercice du plan stratégique était qu'elle planifiait déjà une révision à mi-parcours qui serait effectuée en 2026 et 2027 pour permettre d'apporter des ajustements et, enfin, pour se connecter aux indicateurs clés de performance stratégiques qui venaient d'être présentés, l'AMA utiliserait la plateforme et l'infrastructure développées pour insérer des questions stratégiques dans le sondage annuel sur les perceptions de 2024.

En ce qui concerne l'approche que l'AMA souhaitait adopter avec le plan stratégique, comme nous l'avons mentionné précédemment, la direction commencerait par comprendre la situation actuelle. Ainsi, comme c'est actuellement le cas, il évaluera les réalisations de l'AMA dans le cadre du plan stratégique 2020-2024 afin de s'assurer que les objectifs fixés ont été suivis et atteints. Si la direction constatait des lacunes dans la mise en œuvre, elle serait en mesure d'y remédier directement dans le plan stratégique 2025-2029. Il permettrait également de mieux comprendre l'état actuel du système antidopage mondial et d'établir un diagnostic interne et externe. Une fois que la direction aura compris la situation actuelle, c'est-à-dire qui est l'AMA et dans quel écosystème elle évolue, elle sera en mesure d'établir une vision et des priorités par le biais de consultations, et c'est là que les membres du Comité exécutif et les autres parties prenantes seront consultés de manière approfondie pour aider à définir une vision 2029 des rôles que l'AMA veut jouer dans le système antidopage mondial et à définir les priorités et les cibles. Cela aiderait l'AMA à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé. Une étape importante, et c'était vraiment à titre d'information, était

l'intention d'élaborer un plan d'action qui aiderait à séquencer les initiatives, car tout ne pouvait pas être réalisé au cours de la première année d'un nouveau cycle de plan stratégique. Enfin, la direction travaillerait sur l'approbation et la communication. Il s'agissait donc d'assurer un processus de révision approprié pour permettre l'approbation du plan stratégique d'ici la fin de l'année 2024 lors de la réunion du Conseil de fondation. La direction aurait besoin d'un soutien externe pour l'aider à élaborer et à mener à bien l'exercice du plan stratégique 2025-2029.

En ce qui concerne l'approche de consultation que le directeur général avait mentionnée précédemment, il y aura une séance de remue-méninges du Comité exécutif dès septembre 2023, au cours de laquelle la direction partagera l'analyse de la situation actuelle et présentera les principales conclusions en guise d'introduction. La direction fournirait également une approche plus détaillée du processus du plan stratégique afin que les membres soient en mesure de comprendre l'ensemble de l'exercice. Les membres du Comité exécutif seront invités à partager leur point de vue préliminaire sur les nouveaux enjeux auxquels l'AMA devrait s'attaquer dans le cadre de son prochain plan stratégique. Il était bon de savoir que la direction avait l'intention de faire un exercice similaire en mars 2024, au cours duquel les membres du Comité exécutif seraient invités à donner leur avis sur les projets de priorités qu'ils ont définis. Il y aurait une série d'ateliers auxquels les membres des organes de gouvernance de l'AMA seraient invités en tant que participants, y compris les membres du Conseil de fondation, les membres des comités permanents et des comités spéciaux, ainsi que d'autres membres désignés pour participer activement aux séances de travail virtuelles. La direction utiliserait également des entrevues et des sondages pour aider à recueillir les perceptions clés à prendre en considération pour le prochain plan stratégique.

LE PRÉSIDENT encourage les membres du Comité exécutif à s'engager dans le processus. Le document était très important pour l'AMA, et il accueillerait favorablement les initiatives et les remarques des membres pour le rendre vraiment adapté à l'objectif et innovant.

D É C I S I O N

Il est pris note du compte rendu sur le plan stratégique.

4. Gouvernance

- 4.1 Mise en œuvre des réformes de la gouvernance

Les points 4.1 et 4.2 ont été abordés et présentés ensemble.

- 4.2 Statuts et règlements de gouvernance

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a noté que le point 4.1 était principalement un récapitulatif de la situation actuelle et des progrès accomplis depuis la précédente réunion de novembre 2022. Les membres ont eu un récapitulatif des différents nouveaux membres élus et nommés et, au sein de ces organes, également des décisions prises ou votées en ce qui concerne les présidents des comités et les représentants des ONAD et des sportifs au Comité exécutif et au Conseil de fondation en particulier. Les membres verraient un résumé de tout le travail qui a été fait. Il n'avait pas besoin d'entrer dans les détails. Les membres étaient tous au courant du processus. Il était clair qu'une partie de ces mesures pourraient être mises en œuvre immédiatement. C'est ce qui a été fait, par exemple, en réunissant autour de la table le président du Conseil des sportifs ou les nouveaux membres indépendants. D'autres choses nécessiteraient que les statuts soient formellement approuvés. Si l'AMA voulait ajouter les deux nouveaux membres de l'ONAD et les deux nouveaux sportifs autour de la table du conseil de fondation, les statuts devraient être modifiés. À l'heure actuelle, ils n'existaient pas dans le règlement, et c'est donc ce qu'il fallait faire ensuite. C'était important. Il y a eu un processus et, en janvier 2023, le premier projet de statuts a été diffusé pour refléter les décisions prises en matière de réformes de la gouvernance. Les statuts ont donc été diffusés et les commentaires des membres ont été intégrés dans les statuts, après quoi la direction a produit un document expliquant ce qui a été accepté et ce qui ne l'a pas été et les raisons de cela. L'ensemble du Conseil de fondation avait reçu ce document. Le processus tirait à sa fin, et il y avait un document qui était assez définitif sur lequel les

membres pouvaient voter. Cependant, au cours du processus, la direction avait reçu des commentaires légèrement en dehors de la transcription des recommandations de réforme de la gouvernance approuvées par le conseil de fondation, qui soulevaient des questions pratiques très valables et qui devaient être abordées. C'était l'une des discussions qui devaient avoir lieu ce jour-là, en particulier au point 4.2, parce que des questions avaient été soulevées en particulier concernant le processus d'élection du président et du vice-président de l'AMA, et la façon dont il se déroulerait à l'avenir. C'était évidemment du ressort du Conseil de fondation car le Conseil de fondation allait voter. La discussion ce jour-là visait davantage à obtenir des conseils de la part du Comité exécutif, et non à prendre une décision, quant à l'orientation à proposer au Conseil de fondation, car il allait être nécessaire de mettre quelque chose dans les statuts et d'avoir ensuite un vote du Conseil de fondation assez rapidement. Il propose d'examiner point par point.

Il y avait trois points principaux qui devaient être discutés. L'une d'entre elles concernait les commentaires reçus sur la durée du mandat du président et du vice-président. Il a estimé qu'il fallait d'abord en discuter séparément. Ensuite, il y avait une deuxième partie, qui portait sur la façon de répartir le mandat, sur la durée de chacun des mandats, à la lumière de deux éléments importants. L'une d'entre elles concernait la période de réflexion, ainsi que la demande reçue dans le cadre des commentaires selon lesquels, chaque fois qu'il y avait un renouvellement du mandat, il devrait s'agir d'une élection entièrement ouverte. Le troisième point à l'ordre du jour était la majorité des candidats à l'élection. Il y avait donc trois points différents. Sa proposition était de commencer par la durée du mandat. À l'heure actuelle, nous avons un mandat de six ans de deux fois trois ans. Cela vient de l'histoire de l'organisation où il y avait eu une rotation entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Ce n'est plus le cas parce qu'il a été modifié lors de la révision des statuts. Tous les membres du Conseil de fondation et les membres du Comité exécutif ont maintenant un mandat de neuf ans. Par conséquent, il a été suggéré que cette divergence entre les membres et le président et le vice-président était un peu étrange. Dans un conseil de fondation normal, le président et le vice-président avaient la même durée de mandat que les membres, et il était donc possible d'envisager un mandat de neuf ans pour la direction, comme pour les membres du conseil de fondation et du comité exécutif. La question qu'il posait en principe était de savoir si les membres étaient à l'aise avec l'idée d'un mandat de neuf ans. Il était clair que les détails d'une telle élection seraient ensuite accompagnés de règles électorales et ainsi de suite, qui seraient travaillées et discutées avec le Comité d'éthique indépendant, car pour la première fois, l'AMA avait un comité d'éthique qui serait chargé de s'assurer que les règles appropriées étaient en place et de superviser les élections. Comme il l'avait fait, par exemple, pour le Conseil des sportifs. La question posée aux membres était de savoir si, en principe, ils étaient d'accord et à l'aise pour inscrire dans les statuts un vote au Conseil de fondation sur un mandat pouvant aller jusqu'à neuf ans pour un président et un vice-président. C'était la première question à débattre.

En ce qui concerne le point 4.1 relatif à la mise en œuvre des réformes de la gouvernance, M. DE VOS a souhaité profiter de l'occasion, au nom du mouvement sportif, pour féliciter l'AMA pour la mise en œuvre des réformes, fruit d'un très long processus, comme chacun le sait. Il a été vraiment surpris et c'est une bonne nouvelle que, étant donné que le Président a annoncé que la réunion se terminerait à 13 h 30, le fait d'inscrire ces points importants à l'ordre du jour signifie qu'il y a également eu des progrès en ce qui concerne l'attitude et le caractère constructif du débat et des discussions qui ont eu lieu. Il était vraiment important de souligner que l'AMA avait traversé un processus très difficile et complexe de réformes de la gouvernance, et c'est avec plaisir qu'il a constaté que 99,9 % des réformes avaient été mises en œuvre sans aucune discussion ni question. Il faut le souligner et féliciter l'AMA de l'avoir fait. Il y avait, bien sûr, des points qui restaient en suspens et il était tout à fait d'accord avec le fait qu'il était nécessaire de passer à autre chose. L'AMA ne devrait pas retarder davantage le processus. En novembre, pour la réunion du Conseil de fondation, les réformes devraient être finalisées dans les nouveaux statuts, y compris tous les points mentionnés qui étaient encore en discussion. Le mouvement sportif était tout à fait d'accord avec le fait que la situation avait changé, car il ne s'agissait plus d'un système de rotation. Il s'agissait actuellement d'une élection de présidents et de vice-présidents indépendants. Le mouvement sportif ne voyait donc aucune raison pour que la durée du mandat du président et du vice-président soit différente de celle des autres membres. Le mouvement sportif croyait que l'idée d'avoir un premier mandat de six ans, puis une possibilité de réélection et une élection ouverte, ce qui signifiait non seulement une prolongation du mandat, mais une

discussion ouverte et un jugement clair, leur donnant la possibilité, si ces personnes avaient fait du bon travail, de continuer pendant trois autres années, cela pourrait donc aller jusqu'à neuf ans. Pourquoi six ans et pas trois ans ? Pourquoi pas trois fois trois ? Pour la simple raison qu'alors l'organisation serait presque tous les deux ans en mode élection, ce qui n'était pas, à son avis, bon pour le fonctionnement de l'organisation, en termes de continuité et de stabilité. Il a estimé qu'un premier mandat de six ans, puis une éventuelle prolongation de trois ans, était une très bonne idée. Il est en faveur de cette mesure et il aimerait que cela soit reflété dans les lois. Bien sûr, l'AMA devrait faire preuve d'une grande prudence, quelle que soit la période ou le processus dans lequel elle se trouve lorsque l'organisation passe en mode électoral car, si le président en exercice à ce moment-là est candidat à un autre mandat, il serait nécessaire d'aborder clairement les conditions dans lesquelles cela serait possible. Il a estimé que le Comité d'éthique indépendant de l'AMA pourrait s'attaquer à ce problème et qu'il devrait déjà être chargé, une fois que cela aura été approuvé dans les statuts, d'établir une sorte de règlement procédural pour les élections, qui définisse clairement ce que le président en exercice peut ou ne peut pas faire pendant la période électorale. À cela s'ajoutait, bien sûr, toute la discussion sur la période de réflexion et la durée du processus. À son avis, encore une fois, la période de réflexion a été un sujet très spécifique lorsque l'AMA est passée d'un système de rotation à l'élection d'un président et d'un vice-président indépendants. Il ne pense pas qu'une telle période de réflexion soit nécessaire. Selon lui, les candidats aux deux mandats devraient déjà être éligibles, remplir les critères d'indépendance au moment où ils ont été élus ou qu'ils ont été candidats, et la période devrait être courte. Si l'AMA voulait être opérationnelle et efficace, les processus électoraux devaient être aussi courts que possible, car les élections perturbaient et n'aidaient pas au bon fonctionnement de l'organisation. Il estimait donc que le délai de trois à quatre mois entre la candidature et l'élection devrait suffire dans un monde idéal. Il y a eu une présentation concernant l'échéancier des réunions de l'année suivante. Les élections pouvaient parfaitement s'intégrer de manière à ce qu'aucune des réunions ne soit perturbée, ce qui signifiait que l'ouverture des candidatures et des élections pouvait se faire en un seul processus court et sans heurts sans avoir d'effet ni de conséquences sur les réunions. La position du mouvement sportif était très claire. La question devait être réglée. Il fallait aller de l'avant et ne pas hésiter. La proposition était bonne. C'était bien : six ans et peut-être trois ans de plus, avec un processus électoral court. Il aimerait vraiment que les membres donnent une indication claire à l'administration de l'AMA sur la façon d'aller de l'avant au cours de la prochaine décennie. Après toutes les réformes de la gouvernance, dans lesquelles tout le monde avait investi beaucoup de temps, l'AMA devrait se concentrer sur son cœur de métier, c'est-à-dire la lutte contre le dopage.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a déclaré que sa tentative d'essayer de scinder la discussion avait manifestement été un échec complet, mais qu'il souhaitait tout de même essayer de traiter d'abord de la période de neuf ans, puis de la période de réflexion et de la durée de chacun des mandats, car il s'agissait de deux questions distinctes. Il a néanmoins remercié M. de Vos pour son intervention.

MME SAMATE CESSOUMA remercie le Président pour son leadership. Les réformes de la gouvernance ont été un travail important. En sa qualité de porte-parole de One Voice, il y a eu un consensus général sur la nécessité de se pencher sur la question de la gouvernance. En ce qui concerne la durée du mandat, elle a remercié l'équipe pour ce qu'elle a fait pour mener à bien le travail et s'est félicitée des statuts et des règlements de gouvernance qui reflètent les réformes de gouvernance. C'était très important. Tous les membres de One Voice s'étaient mis d'accord sur la proposition de prolongation du mandat pour de nombreuses raisons, notamment la continuité, la stabilité et aussi pour avoir du sang neuf. Mais il y avait des questions, et des éclaircissements supplémentaires étaient nécessaires. Elle n'a pas voulu entrer dans les détails, mais tout le monde a convenu qu'il était nécessaire d'engager le dialogue. Cela ne prendrait pas trop de temps. Ils engageront un dialogue avant la prochaine réunion afin de comprendre certaines questions et d'obtenir des éclaircissements de la part de l'AMA. C'était très important pour eux. Ils n'étaient pas contre la proposition. Ils étaient tous d'accord pour dire qu'il fallait le faire, mais qu'ils avaient besoin de plus d'éclaircissements et qu'ils reviendraient sans aucun doute pour poser des questions sur les réformes. Il y avait beaucoup de choses, de termes, etc., sur lesquels il fallait plus de précisions. C'est la position de One Voice, mais elle ne sait pas si certains membres veulent ajouter quelque chose à ce qu'elle dit en tant que membre de One Voice en Afrique.

MME BATTAINI-DRAGONI dit qu'elle a écouté ce que M. de Vos a proposé et qu'elle peut soutenir tout ce qu'il a dit. Elle avait lu les textes, les documents préparés, et elle s'étonnait que les membres du Comité exécutif puissent rester en fonction pendant neuf ans, mais que ce ne soit pas possible pour le président ou le vice-président. Il lui a semblé logique de conclure qu'il pourrait y avoir des mandats de neuf ans et que les textes devraient en tenir compte également pour le président et le vice-président. Peut-être pourrait-elle aussi ajouter que les propositions faites par le mouvement sportif sont très convaincantes. Le point le plus important en ce qui la concerne est probablement que, lorsque l'on se présente pour un nouveau mandat, il est essentiel d'avoir plusieurs candidats pour le même poste. C'est ce qui a donné la certitude, qu'il n'était pas tout à fait évident et automatique qu'un président ou un membre d'un comité ou ainsi de suite se déplace simplement tous les deux ou trois ans et que le mandat soit prolongé. Elle est convaincue que le Comité d'éthique indépendant, ainsi que le Comité des nominations, continueront d'étudier la question. Elle était convaincue que l'AMA parviendrait à une conclusion valable et juridiquement solide.

MME MARACINEANU s'est exprimée au nom de One Voice et de CAHAMA. Même si Mme Samate Cessouma avait souligné que tout cela était encore un peu confus et qu'il n'était pas aussi clair que les membres le souhaiteraient, comme M. de Vos venait de le dire, l'AMA allait avoir des élections ouvertes après six ans, et il pourrait y avoir un candidat qui ne se présenterait que pour trois ans tandis que d'autres pourraient être prêts à accepter des mandats de six ans tout de suite. Ce sont des points qui devraient être clarifiés, mais elle est convaincue que l'AMA serait du côté des gagnants si elle optait pour six ans plutôt que deux fois trois ans, comme l'a approuvé par acclamation la réélection du président. Elle a estimé qu'il serait dans l'intérêt d'une plus grande démocratie et d'une plus grande transparence que l'AMA opte immédiatement pour un mandat de six ans. Cela ne serait peut-être pas possible dans la nouvelle configuration permettant à l'AMA d'élire un président pour un mandat immédiat de six ans, et la question de savoir si cela serait plus efficace et efficient était également quelque chose qui devait être discuté.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie les membres de leurs observations. Il a déduit de la discussion que neuf ans était en fait acceptable et que le consensus était que l'on s'attendait à ce que les autorités publiques donnent plus de détails sur les détails du processus de vote. C'était clair. Il a recherché le principe, afin que le Conseil de fondation puisse ensuite se prononcer. Il parlait des statuts. Ensuite, la direction présenterait un règlement électoral très détaillé, sur lequel il travaillerait avec le Comité d'éthique indépendant, et qui serait approuvé par le Comité exécutif en temps voulu. C'était très clair. En ce qui concerne la deuxième partie, la question du délai de réflexion est importante, car elle a été discutée au cours des deux groupes de travail sur la gouvernance. Certaines personnes pensaient qu'il s'agissait d'une question importante. D'autres se sont montrés moins préoccupés par le délai de réflexion. Les membres avaient entendu l'intervention du représentant du mouvement sportif plus tôt. Avec les nouveaux critères d'indépendance, c'est peut-être moins présent, mais la réalité pratique est que cela a eu un impact réel sur les individus qui seraient candidats, et cela a eu un impact réel sur la façon dont les élections devraient être organisées. Il a insisté là-dessus. Il pensait qu'il était illusoire d'imaginer que l'AMA allait avoir des candidats qui abandonneraient leur poste, en supposant qu'ils avaient des postes qui les obligeaient à renoncer pour la période de réflexion avant d'être élus. Bien sûr, avant de le faire, on voulait savoir si l'on allait obtenir le poste, ce qui signifiait que l'AMA devait tenir l'élection suffisamment à l'avance pour que la personne, une fois élue, puisse avoir la période de réflexion requise avant d'entrer en fonction. Plus la période de réflexion est longue, plus les élections sont précoces, ce qui serait un peu problématique, car qu'est-ce que la personne allait faire pendant un an, en supposant qu'elle avait abandonné son poste précédent, mais qu'elle n'entrerait en fonction qu'un an plus tard ? Cela pourrait avoir des conséquences, et cela créerait également un chevauchement avec une longue période de temps entre les deux. C'est pourtant ce qui a été décidé ou recommandé par le Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA. En examinant les aspects pratiques, les membres ont vu la situation. Et si le délai de réflexion était maintenu, alors honnêtement, il n'y avait pas de choix quant au premier mandat. Il faudrait que ce soit six ans parce que, sinon, si l'on regardait la situation, un nouveau président serait élu pour trois ans. Au bout d'un an, une nouvelle campagne commençait pour qu'une élection ait lieu deux ans plus tard. L'AMA serait donc en mode campagne permanente, ce qui serait contre-productif pour l'organisation. Donc, si la période de réflexion était maintenue à cette durée, alors six ans plus trois ans était franchement la seule option. Si le délai de

réflexion était réduit ou éliminé, d'autres options étaient sur la table au lieu de trois plus trois plus trois, ou la question pourrait être discutée. Mais six plus trois ont évidemment donné de la stabilité à l'organisation pour un premier mandat. Comme on l'avait dit, il ne s'agissait plus d'une rotation entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif. C'était un candidat qui serait un candidat de consensus. Une majorité des deux tiers serait nécessaire pour élire le candidat, ce qui signifie que les deux parties devraient se mettre d'accord sur le candidat. Il pensait que le risque qu'une partie se sente mal à l'aise avec la personne était beaucoup plus faible. La question posée aux membres était de savoir ce qu'ils voulaient faire de la période de réflexion. Faut-il la maintenir, la réduire ou l'éliminer ? Il avait entendu parler du mouvement sportif. Il était clair que la suggestion était de ne pas maintenir la période de réflexion, car cela constituerait un fardeau inutile. Cependant, il aimerait avoir l'avis des autorités publiques. Que voulaient-ils que l'AMA fasse avec la période de réflexion ?

M. MULLALY a déclaré qu'il était important de reconnaître, en ce qui concerne la période de réflexion, que, bien sûr, lors des réformes de la gouvernance, le grand changement en termes de présidence et de vice-présidence était passé de la rotation entre le mouvement sportif et les gouvernements à des personnes indépendantes. Le délai de réflexion ne s'appliquait vraiment que dans les cas où personne ne satisfaisait facilement aux critères d'indépendance au départ. Donc, s'il y avait des candidats indépendants, la période de réflexion serait essentiellement théorique. Du point de vue de l'Océanie, il ne serait pas favorable à l'élimination complète de la période de réflexion, mais serait heureux d'envisager de la réduire pour la rendre plus pratique.

MME MARACINEANU est d'avis que le maintien de la période de réflexion dépendra dans une large mesure de la capacité de l'AMA à avoir des candidats réellement indépendants. C'était la question, parce que si l'AMA cherchait des candidats, ils viendraient des gouvernements ou du mouvement sportif ou des deux, comme le président et le vice-président. La période de réflexion devrait être maintenue de toute façon si l'AMA n'était pas en mesure d'aller chercher en dehors de ce genre de terrain, ce qui était plutôt difficile à imaginer pour elle. Il y avait un autre point : il se pourrait que, comme l'avait dit le directeur général, les candidats aient besoin de connaître le statut du président. S'agirait-il d'un emploi, leur permettant de quitter leur propre emploi pour devenir président de l'AMA, et pour combien de temps ? Elle voulait juste préciser parce qu'après son intervention, il avait dit que tout le monde était d'accord avec neuf ans. Elle avait dit qu'elle était d'accord avec un mandat de six ans et que, par exception, peut-être que si le président se représentait pour trois ans, ce serait acceptable, mais elle avait besoin de comprendre comment cela fonctionnerait et s'il y aurait plus de candidats dans une élection ouverte.

MME SAMATE CESSOUMA est d'accord avec Mme Maracineanu au sujet du délai de réflexion. C'est ce que pensait aussi l'Afrique.

M. DE VOS a dit qu'il pensait qu'il y avait un accord ou un consensus, ou du moins une opinion majoritaire sur ce point important. Il souhaitait simplement ajouter un élément supplémentaire à la table. Selon lui, le candidat doit être éligible au moment où les élections ont lieu. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de période de réflexion, parce qu'il croyait que la période électorale devait être aussi courte que possible, car il ne serait pas sain d'avoir une sorte de président et de vice-président élus qui doivent attendre environ un an alors que tout le monde sait qu'ils sont là. Ils seraient probablement invités aux réunions. Ils se trouveraient dans une position difficile, car quel serait exactement leur statut ? Donc, afin d'éviter cela, il croyait que la façon la plus saine d'aborder ce problème serait de ne pas avoir de période de réflexion, mais simplement d'être éligible au moment où les élections ont lieu. Il n'y aurait pas non plus de doute, car on parlait toujours de la période de réflexion, mais les membres semblaient oublier que la période de réflexion était un engagement unilatéral du candidat et qu'il était difficile pour l'AMA d'influer. Que se passe-t-il si le candidat ne respecte pas les conditions du délai de réflexion ? Il n'y avait pas grand-chose que l'AMA puisse faire actuellement dans ses règles et règlements, alors il a pensé qu'il valait mieux éviter la situation et ne pas la rendre plus compliquée qu'elle ne l'était déjà. Il est tout à fait d'accord avec la position de l'Afrique et de l'Océanie.

M. MULLALY a clarifié sa position initiale pour le compte rendu. Il ne s'agissait pas d'éliminer complètement le délai de réflexion, mais d'accepter de le réduire pour en tirer des avantages pratiques. Il a estimé que, compte tenu de l'importance de reconnaître le travail des réformes de gouvernance et des comités où elle avait été mise en œuvre pour la première fois, il a suggéré, encore une fois, que si les candidats étaient indépendants dès le départ, il n'y aurait pas de période de réflexion. S'ils venaient des gouvernements ou du mouvement sportif, il serait heureux d'envisager de réduire la période de 12 mois, mais pas de l'éliminer. C'était la position de l'Océanie.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a cherché à tout regrouper un peu. Un certain nombre de points très valables ont été soulevés. La première question qui était importante était de savoir si l'AMA obtiendrait des candidats si le critère qui s'appliquait, comme l'a suggéré M. de Vos, était que tous les critères d'indépendance devaient être remplis dès le départ. Le bassin de candidats pourrait être réduit un peu. D'un autre côté, cela répondrait probablement à la préoccupation des autorités publiques, car ces personnes n'auraient pas de conflit d'intérêts. Par conséquent, il n'y aurait pas besoin d'un délai de réflexion. La question était vraiment de savoir si le Comité exécutif était à l'aise et satisfait du fait qu'il ne restreignait pas indûment le bassin de candidats potentiels en ayant cela et en renonçant donc à la période de réflexion parce qu'il allait déjà être complètement neutre. L'autre solution consistait à dire que l'AMA souhaitait élargir le bassin potentiel, mais qu'elle ne voulait pas d'un chevauchement trop long pour les raisons mentionnées, qui étaient valables. La dernière fois qu'il y avait eu des élections, il y avait eu un chevauchement de six mois. En fait, il s'agissait de l'élection des gouvernements ; mais, à l'époque, c'était la rotation, qui s'était faite en mai. Tout le monde savait en mai qui serait le prochain président, et il avait pris ses fonctions à la fin de l'année. Cela n'a posé aucun problème. Cela a donné l'occasion au président de se familiariser avec ses nouvelles responsabilités au cours de cette période. Il s'agirait donc d'une position de compromis, peut-être de la part des gouvernements, six mois au lieu d'un an. Cela signifiait que l'élection aurait lieu en mai ou vers le mois de mai, pour commencer le mandat en janvier de l'année suivante. Ce sont les deux éléments qui étaient sur la table. Il ne savait pas si l'option de six mois était un compromis acceptable pour tout le monde.

MME SAMATE CESSOUMA dit qu'elle a également mentionné d'autres précisions. One Voice avait demandé des éclaircissements sur certaines zones d'ombre qui subsistaient. Elle se réserve donc le droit de revenir et de demander plus d'informations et d'éclaircissements afin que chacun puisse prendre une décision en toute connaissance de cause.

MME MARACINEANU demande s'il ne serait pas possible de séparer les deux mandats du vice-président et du président, afin d'assurer la gouvernance sous l'autorité du vice-président pendant la période de réflexion du président, de sorte qu'il y ait deux mandats. Les mandats ne seraient pas exactement les mêmes, car ce qui la dérangeait, c'était le fait qu'il pourrait y avoir une longue période de réflexion pendant laquelle la gouvernance ne serait pas garantie. C'était, pensa-t-elle, le problème.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a précisé que les élections auraient lieu un an avant l'entrée en fonction des élus, et que le président et le vice-président resteraient en fonction jusqu'à ce moment-là, de sorte qu'il n'y aurait pas de siège vide, pour ainsi dire.

M. DE VOS a déclaré qu'il pensait que le mouvement sportif pourrait s'accommoder d'une période de réflexion plus courte, si cela aidait la situation, mais qu'il ne voulait pas que la belle-mère regarde pendant plus d'un an et s'assoie à côté du président. Cependant, il pensait que c'était logique. Il a recommandé une courte période, pour être pragmatique. Si cela aidait la situation, le mouvement sportif serait heureux de le soutenir. Cependant, il y avait un autre point important qui devait être abordé : la majorité.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que cette question est soulevée. La direction irait dans cette direction. La demande avait été notée et la direction attendrait One Voice pour plus de détails. Il n'y avait pas de problème à ce sujet. Comme il l'avait dit, le principe sera soumis au vote du Conseil de fondation. Le dernier point à ce sujet était la majorité des deux tiers. Il avait été convenu que la majorité des deux tiers était la majorité requise pour l'élection. Il avait été proposé que si aucun candidat n'obtenait la majorité des deux tiers, une autre élection serait organisée lors de la prochaine réunion du Conseil de fondation et, par

conséquent, pour éviter une impasse, une majorité simple serait appliquée. La direction avait reçu des commentaires sur le projet selon lesquels l'esprit de l'organisation était vraiment le consensus entre les autorités publiques et le mouvement sportif et, par conséquent, la préférence serait de conserver une majorité des deux tiers pour chaque élection, afin d'éviter qu'une partie ne décide ou n'influence par elle-même. C'était très bien. Le risque est seulement qu'il y ait des tours successifs d'élection au cours desquels une majorité des deux tiers n'est pas atteinte, mais il espère que ce ne sera pas le cas et que tout le monde pourra discuter à l'avance. La seule chose, c'est que, dans ce cas, l'AMA modifierait les statuts et dirait qu'une majorité des deux tiers serait requise pour chaque tour d'élections, quoi qu'il arrive. Les membres étaient-ils d'accord ?

M. DE VOS a déclaré qu'il était tout à fait d'accord. Il croyait que les postes étaient très importants pour la gouvernance de l'organisation, mais aussi pour la représentation de l'organisation, et qu'il était absolument nécessaire que les deux principaux intervenants et les principaux bailleurs de fonds de l'organisation s'entendent sur un président et un vice-président. Il estimait qu'il serait très mauvais pour l'organisation qu'à un certain stade une majorité simple soit requise, ce qui signifie, avec tout le respect que je dois aux membres indépendants, qu'un groupe, avec l'appui des membres indépendants, pourrait passer outre l'autre groupe, ce qui ne serait pas favorable au fonctionnement et à la continuité de l'organisation. Il s'est donc prononcé en faveur du maintien de cette majorité des deux tiers tout au long du processus.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a estimé que c'était là la conclusion de la question. Évidemment, la direction travaillerait sur les statuts pour essayer de refléter la discussion, et ensuite ce serait au Conseil de fondation de se prononcer par un vote. Les statuts étaient très généraux ; Tous les détails concernant le processus électoral et la façon dont il se déroulerait etc, viendraient en temps voulu. L'élection était encore loin et la direction demanderait au Comité d'éthique indépendant de s'en occuper, comme elle l'avait fait à d'autres occasions.

D É C I S I O N

Il est pris note du compte rendu sur les statuts
et les règlements de gouvernance.

- 4.3 Membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les membres ont dans leurs dossiers la liste des membres du Comité exécutif. L'AMA a eu le plaisir d'accueillir le Dr Gupta, et c'est donc son nom qui manquait à la liste. Il avait été confirmé la veille par le vote du Conseil de fondation.

MME SAMATE CESSOUMA félicite ceux qui y ont participé. Elle souhaite faire une suggestion. Elle pensait que les nouveaux membres avaient besoin d'un peu de formation ou d'éducation. Elle a parlé de sa propre expérience. Quand on rejoignait un groupe, on n'en savait pas vraiment assez. Serait-il possible d'intégrer de nouveaux membres, car des personnes qui ne sont pas des experts apprécieraient vraiment de l'aide ?

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA le fait déjà et qu'elle est en contact permanent avec les nouveaux membres et tous les membres. La mission de la direction était de travailler en étroite collaboration avec les membres, il n'y avait donc pas de distinction. Ce fut un plaisir pour la direction d'être en contact avec les membres et ils ne devraient pas hésiter à contacter l'AMA s'ils avaient des questions, des remarques ou des problèmes à soulever. L'idée d'avoir une formation était très bonne. Il remercie Mme Samate Cessouma pour sa suggestion.

LE DR GUPTA, représentant la région des Amériques, a déclaré que c'était un grand plaisir d'être avec les membres à Montréal. Il s'est félicité que, le vendredi précédent à Carthagène, en Colombie, la présidence de la CADE ait été confiée aux États-Unis d'Amérique pour la première fois après l'élection virtuelle du 19 avril. Il a également apprécié le vote du Conseil de fondation. Il a remercié le ministre colombien des Sports, M. Rodriguez, et le secrétaire général de la CADE, M. Díaz, pour une transition rapide et en douceur. Il s'est réjoui à l'idée de travailler en étroite collaboration avec toutes les autorités publiques,

le Mouvement olympique et les membres indépendants du Comité exécutif, ainsi qu'avec la direction de l'AMA et le personnel de l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Gupta et le félicite à nouveau. Comme nous en avons discuté la veille, les membres étaient très heureux de l'avoir au sein de leur comité exécutif et se réjouissaient de travailler avec lui.

D É C I S I O N

Il est pris note du compte rendu sur les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

- **4.4 Mandats des comités spéciaux permanents et des comités permanents**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL renvoie les membres au mandat des différents comités de l'AMA. Deux d'entre elles étaient destinées à titre d'information parce qu'elles avaient été approuvées par le Conseil de fondation, mais toutes les autres devaient être approuvées par le Comité exécutif. Le mandat a été discuté avec les comités compétents et il est sur la table pour approbation officielle.

MME MARACINEANU dit qu'elle veut simplement soulever la proposition d'amendement concernant le Comité de révision de la conformité. On a demandé des indications sur la durée du mandat du président, car l'amendement indiquait « si nécessaire ». Elle estime qu'il convient d'ajouter l'expression « uniquement dans des circonstances exceptionnelles » et que les circonstances particulières doivent être précisées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL est d'accord. Évidemment, il devait s'agir de circonstances exceptionnelles. Il y avait l'exemple de la Russie et le dossier qui était en cours depuis des années, et le président du Comité de révision de la conformité avait été responsable du dossier. Il aurait été très difficile de changer de cheval six mois avant la fin du mandat. Il s'agirait d'une circonstance exceptionnelle qui exigerait que le même président reste en poste plus longtemps que la durée réglementaire du mandat.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord pour approuver le nouveau mandat actualisé des comités spéciaux permanents et des comités permanents.

D É C I S I O N

Les mandats proposés pour les comités spéciaux permanents et les comités permanents sont approuvés.

- **4.5 Nomination d'un membre du Conseil des sportifs au Comité Finance et Administration**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que, conformément aux règles, la direction a demandé au Conseil des sportifs de proposer un membre du Conseil des sportifs pour siéger au Comité Finance et Administration. Le Conseil des sportifs avait désigné Mme Kristen Kit du Canada pour être membre du Comité Finance et Administration, mais officiellement, c'est le Comité exécutif qui a nommé les membres de ce comité ; Il a donc été demandé au Comité exécutif d'approuver et de confirmer la proposition du Conseil des sportifs.

M. KAYANGE s'est exprimé au nom du mouvement sportif pour soutenir la nomination de Mme Kit au Comité Finance et Administration et a espéré qu'elle apporterait l'impact nécessaire à ce comité.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver la nomination de la membre sportive choisie par le Conseil des sportifs de l'AMA, Mme Kristen Kit, pour siéger au Comité Finance et Administration.

D É C I S I O N

La proposition de nommer Mme Kristen Kit en tant que membre du Conseil des sportifs de l'AMA pour siéger au Comité Finance et Administration est approuvée.

- **4.6 Mandat des membres du Comité des nominations se terminant en mai 2023**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a fait référence aux deux membres du Comité des nominations. Comme les membres s'en souviendront, il y avait eu un échange plus tôt dans l'année au cours duquel il avait été clairement indiqué que, si les membres ne voulaient pas qu'ils soient reconduits dans leurs fonctions, l'AMA devrait chercher d'autres candidats. Cependant, la direction n'avait rien reçu du Comité exécutif. Il a donc formellement demandé aux membres de reconduire la présidente du comité, Mme Diane Smith-Gander, et Mme Maja Zalaznik en tant que représentante des autorités publiques au sein du comité des nominations.

M. DE VOS a soutenu la proposition.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour renouveler officiellement le mandat des membres suivants du Comité des nominations de l'AMA pour un mandat de trois ans, soit du 15 mai 2023 au 14 mai 2026 : Mme Diane Smith-Gander et Mme Maja Zalaznik.

D É C I S I O N

La proposition de renouvellement des mandats des membres du Comité des nominations, Mme Diane Smith-Gander et Mme Maja Zalaznik, est approuvée.

- **4.7 Nouveau Comité Risques et audit**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait le point sur les travaux en cours. Le Comité des nominations était à la recherche de deux membres indépendants pour siéger au Comité Risques et audit. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 17 mai, après quoi ils seraient évalués par le Comité des nominations. Le Comité exécutif devrait alors décider qui il nommera comme membre du Comité Risques et audit. Il a été suggéré d'attendre de connaître l'identité des deux membres indépendants afin d'évaluer ensuite les compétences et le profil du membre du Comité exécutif pour intégrer le comité. Il espère être en mesure de fournir l'information avant la réunion du Comité exécutif de septembre afin que les membres puissent prendre une décision sur le membre du Comité exécutif en septembre. C'est l'échéancier sur lequel on travaille.

D É C I S I O N

Il est pris note du compte rendu sur le Comité Risques et audit.

- **4.8 Rapport semestriel du Comité d'éthique indépendant**

LE PRÉSIDENT donne la parole à la professeure Mette Hartlev, présidente du Comité d'éthique indépendant, qui présentera son rapport virtuellement.

LA PROFESSEURE HARTLEV a exprimé sa gratitude pour l'occasion qui lui a été donnée de faire une brève mise à jour des activités du Comité d'éthique indépendant au Comité exécutif. Elle a tenu à partager la première diapositive avec les membres parce qu'il s'agissait d'une présentation du Comité d'éthique indépendant que l'on pouvait trouver sur le nouveau site Web dédié. Le site Web est encore en construction, mais il sera bientôt prêt à être publié et il comprendra de nombreuses informations sur le Code d'éthique de l'AMA, le responsable de l'éthique et le rôle du Comité d'éthique indépendant. Comme les

membres ont pu le constater, la photo de groupe avait été prise à Lausanne en mars 2023 alors que les membres avaient eu l'occasion de se rencontrer en personne dans le cadre du Symposium annuel de l'AMA. La réunion d'une journée a été très productive. Elle s'est même prolongée jusqu'au lendemain, et l'expérience a montré que les discussions plus directes que l'on pouvait avoir lors d'une réunion en personne permettaient des échanges et des décisions plus efficaces, ce qui était bien sûr d'une importance cruciale, surtout au début, lorsque le comité d'éthique indépendant s'établissait comme un nouvel organe. Outre la réunion en personne à Lausanne, le comité a également tenu cinq réunions virtuelles au cours des six derniers mois. Il se réunissait tous les mois pour discuter d'un certain nombre de questions inscrites à l'ordre du jour, et souvent il n'y avait pas assez de temps pour couvrir tous les points à l'ordre du jour. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le comité avait demandé à la direction d'approuver une deuxième réunion en présentiel en 2023 qui se tiendrait sur deux jours, car cela était nécessaire, à Montréal les 15 et 16 novembre, permettant également au comité d'assister à la réunion du conseil de fondation le 17 novembre. À Lausanne et dans le cadre du Symposium annuel de l'AMA, le Comité d'éthique indépendant a organisé un atelier interactif sur les meilleures pratiques en matière d'éthique. Il y avait une salle comble de participants et ce fut une expérience formidable pour les membres du comité et l'auditoire d'avoir l'occasion de discuter en petits groupes autour de la table de questions éthiques urgentes, d'expérience dans la mise en place de mécanismes d'éthique et d'intégrité, et simplement de partager leurs expériences les uns avec les autres. Il a également été possible de présenter le nouveau responsable de l'éthique au cours du symposium. Le recrutement du Ethics Officer a été finalisé en étroite collaboration avec le Comité des nominations en début d'année. Un contrat de service avait été signé avec M. Gautier Aubert au début du mois de mars. M. Aubert était un avocat suisse et l'un des associés fondateurs du cabinet d'avocats Aubert-Hug au Landeron, en Suisse. Il avait une très vaste expérience dans le monde du sport et du droit du sport, ainsi qu'en matière d'éthique et d'intégrité. C'était un conseiller en éthique extrêmement qualifié. Le conseiller en éthique était déjà opérationnel et prêt à recevoir des plaintes et, comme il l'a mentionné dans le rapport écrit, il est en train d'examiner un cas. Outre le recrutement du référent éthique, qui avait évidemment pris beaucoup de temps au cours des premiers mois, le Comité d'éthique indépendant avait également poursuivi ses travaux sur d'autres priorités clés, également mentionnées dans le premier rapport de novembre 2022. L'une des principales priorités a bien sûr été la communication et l'éducation afin d'assurer une sensibilisation suffisante au Code d'éthique. L'accent a donc été mis sur la création d'un site Web dédié. L'image que les membres avaient vue du Comité d'éthique indépendant se trouvait en fait sur ce site Web dédié, avec des informations très complètes sur le Code d'éthique, le contenu, les dispositions, les devoirs et les droits associés au Code d'éthique, le rôle du Ethics Officer et aussi celui du Comité d'éthique indépendant. Tout cela a été fait en étroite collaboration avec le Service des communications de l'AMA.

Le Comité d'éthique indépendant est également en train d'élaborer un plan d'éducation en étroite collaboration avec le Département de l'éducation. Il comprenait une formation pour les membres du personnel ainsi que du matériel pour les membres siégeant dans divers organes. Une session spéciale pour le personnel et la direction de l'AMA était prévue pour le début du mois de juin. Un document de référence serait également mis à la disposition des membres des organes de l'AMA et d'autres plans étaient également prévus pour aller de l'avant avec l'éducation sur le Code d'éthique. Ensuite, bien sûr, la création d'une plateforme de signalisation éthique avait été de la plus haute importance. Le Ethics Officer a travaillé en étroite collaboration avec le Département des technologies de l'information de l'AMA dans le cadre de cette tâche. Il a été décidé d'utiliser le même prestataire que celui utilisé pour le programme Speak Up !. On s'attendait à ce que la plateforme Signalement éthique soit opérationnelle d'ici la fin du mois ou le début du mois de juin. D'ici là, les signalements pouvaient être déposés en envoyant un courriel au Ethics Officer.

Le comité a également consacré beaucoup de temps, pendant et entre les réunions, à l'analyse et à la révision du Code d'éthique, qui est, comme tout le monde le sait, un document très complet comportant un certain nombre de dispositions. Dans cette affaire, l'accent a été mis sur l'identification des améliorations possibles à apporter au texte à des fins de clarification. Le comité avait identifié quelques domaines où une telle clarification était nécessaire, et certains changements devaient également être incorporés dans le Code d'éthique en raison des réformes de gouvernance de 2022 ; Par exemple, il y a eu de nouveaux critères d'indépendance et il y a eu une autre majorité de vote pour le Comité exécutif, qui a également joué en ce

qui concerne le rôle du Comité exécutif lorsqu'il y avait des cas à examiner par le Comité d'éthique indépendant. Il pourrait également y avoir des propositions d'amendements qui seront soumises à la consultation du Conseil de fondation dans les semaines à venir. L'objectif était d'avoir un code d'éthique actualisé qui serait approuvé dès que possible.

Il ne s'agissait là que d'un bref aperçu des activités auxquelles le Comité d'éthique indépendant a participé, et rien de tout cela n'aurait été possible sans le soutien exceptionnel, professionnel et dévoué du personnel de l'AMA. Elle avait déjà évoqué les départements de l'éducation, de la communication et des technologies de l'information. Elle tient également à remercier tout particulièrement Mme Dubois, Mme Lefebvre-Rangeon et Mme Withers, ainsi que les autres collègues pour leur aide administrative et analytique exceptionnelle. Le Comité d'éthique indépendant s'est réjoui à l'idée de poursuivre son travail de sensibilisation et de respect du Code d'éthique.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Hartlev de son rapport très complet.

D É C I S I O N

Le rapport semestriel du Comité d'éthique indépendant a été noté.

5. Finances

- 5.1 Contributions des gouvernements et du CIO

M. NG informe les membres qu'à la suite des documents qu'ils ont reçus, il fera le point sur le sujet. Au 8 mai, 59,2 % avaient été reçus des autorités publiques contre 46,2 % à la même période l'année précédente. Au total, l'AMA a reçu près de 14 millions de dollars sur un budget de 23,6 millions de dollars. Par région, l'AMA a reçu 100 % de la contribution de l'Océanie. Les Amériques étaient à 34,6 % et l'AMA n'avait pas encore reçu 4,5 millions de dollars supplémentaires, contre 43,8 % l'année précédente. L'Asie était à 48,95%, avec 2,6 millions de dollars supplémentaires à recevoir, contre 26% l'année précédente. L'Europe était à 78%, avec 2,5 millions de dollars supplémentaires à recevoir, contre 53,8% l'année précédente. L'Afrique s'est établie à 5,7 % contre 29,5 % l'année précédente. Une contribution supplémentaire de 59 000 dollars a été apportée par le Gouvernement japonais. Lors de la précédente réunion du Conseil de fondation, il avait été rapporté que l'AMA avait reçu de l'Union européenne un million d'euros pour le projet pilote de deux ans sur le renforcement des capacités d'enquête. Parallèlement à ce financement, le CIO avait également versé un million de dollars pour le financement spécial annoncé en novembre 2019 à Katowice, en Pologne. Il a remercié tous les bailleurs de fonds pour leurs contributions.

D É C I S I O N

Il est pris note des contributions des gouvernements et du CIO.

- 5.2 Comptes de fin d'année 2022

LE PRÉSIDENT dit que le point est soumis à une recommandation au Conseil de fondation. Comme c'était la pratique annuelle, le Conseil de fondation devait examiner et approuver les comptes audités de l'agence pour 2022. Le Conseil de fondation ne se réunira pas en personne en mai comme il l'avait fait par le passé, mais le Comité exécutif a tout de même été invité à recommander au Conseil de fondation l'approbation des comptes audités 2022 de l'agence. Cette approbation par le Conseil de fondation se ferait par vote circulatoire après la réunion de ce jour-là. Lors des réunions précédentes du Conseil de fondation, l'auditeur de l'AMA avait présenté le rapport directement aux membres. En l'absence d'une telle possibilité cette année-là, un enregistrement a été effectué et sera communiqué au Conseil de fondation dans le cadre de la demande d'approbation. Les membres du Comité exécutif entendront un aperçu des comptes de fin d'année 2022 de la part de M. Ng et de Mme Chung.

MME. CHUNG a passé en revue les faits saillants de l'année 2022. Alors que l'AMA avait vu le retour des activités plus normales après les longues années de pandémie de Covid, plusieurs activités et événements prévus étaient de retour et se déroulaient en personne et dans un cadre hybride, et d'autres ont continué à se dérouler en ligne. Dans l'ensemble, l'AMA a terminé l'année sur une note positive. L'AMA a enregistré 47,7 millions de dollars de revenus reçus des autorités publiques et du mouvement sportif, soit 98 % de leur budget de contribution annuel respectif. Le CIO avait également versé 1,7 million de dollars en contributions de contrepartie de l'année précédente. Il est également important de noter que l'AMA a reçu 174 000 dollars de plusieurs autorités publiques pour des contributions liées aux années précédentes et les contributions supplémentaires habituelles de 212 000 dollars des gouvernements de l'Australie, du Japon et de l'Inde, ainsi que de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud pour soutenir des programmes dans les régions. L'AMA avait également reçu 2,4 millions de dollars en subventions de Montréal International dans le cadre de l'entente de renouvellement jusqu'en 2031. Sur les dépenses d'exploitation, il y a eu 42,8 millions de dollars de dépenses, atteignant 89% des dépenses budgétées. L'AMA avait terminé l'année avec un excédent de 5,5 millions de dollars. En tenant compte des éléments de trésorerie tels que l'investissement en dépenses d'investissement, dont une partie couvrant les rénovations du bureau de Montréal, la trésorerie nette générée par les opérations s'élevait à près de 3 millions de dollars.

Bien qu'en 2022, il y ait eu une augmentation des frais de déplacement et des frais généraux résultant d'un plus grand nombre de réunions sur place, dans d'autres parties du monde, les restrictions de voyage ont persisté, ce qui a entraîné la tenue de plusieurs réunions et événements clés en mode hybride et/ou en réunions virtuelles. Après deux ans d'absence en raison de la pandémie, le Symposium annuel de l'AMA avait finalement eu lieu à Lausanne le 22 juin avec plus de 700 participants présents. D'autres réunions importantes ont également eu lieu dans un cadre hybride, comme les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de mai au Caire, celles de septembre à Sydney et les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de novembre à Montréal. Une autre manifestation importante, la Conférence mondiale sur l'éducation, a eu lieu à Sydney, en Australie. La manifestation a été couronnée de succès principalement grâce au pays hôte, qui a soutenu et assumé un montant important de coûts. Dans la mesure du possible, les réunions ont eu lieu virtuellement ou ont été organisées en même temps que des événements plus importants, ce qui a permis de réduire le nombre de déplacements et d'accroître la rentabilité. Les voyages pour 2022 ont augmenté à 3,1 millions de dollars, mais sont restés inférieurs d'au moins 20 % aux niveaux d'avant la pandémie, malgré une augmentation significative des tarifs de voyage en raison de la forte inflation. En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance, de nombreux préparatifs ont été effectués en 2022 et, pour divers facteurs, la sélection des candidatures, etc., le déploiement a été reporté au début de 2023 ainsi que certains coûts associés. Des ressources humaines supplémentaires ont été nécessaires dans des domaines clés en raison de la forte demande d'activités et de produits livrables, notamment dans les domaines de l'engagement des parties prenantes, des partenariats, de la recherche et de l'éducation. Les coûts d'emploi ont été conformes au budget et aux prévisions. L'investissement dans les technologies de l'information et dans ADAMS demeurait la priorité de l'AMA, et l'AMA avait engagé des dépenses en immobilisations de 2 millions de dollars pour ADAMS et, en particulier, un nouveau logiciel de développement avait été acquis pour accélérer et faciliter le développement de certains modules d'ADAMS. Bien sûr, ils avaient tous respecté le budget.

Les rénovations du siège social de Montréal avaient débuté en 2022, mais seraient terminées d'ici juin 2023. Elle serait bientôt prête à accueillir à nouveau les employés. Les coûts de rénovation s'élevaient à 2,5 millions de dollars. L'AMA avait gardé un contrôle ferme sur le budget de rénovation. Cependant, on s'attendait à ce que les coûts de rénovation finaux dépassent légèrement le budget en raison d'une augmentation importante des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux dans le secteur de la construction après la pandémie. Cela dit, cela n'aurait pas d'incidence importante sur la situation financière et les activités de l'AMA. Une partie importante a déjà été couverte par les flux de trésorerie nets générés par les opérations et le reste sera couvert par les fonds non affectés existants. Les engagements pour les projets de recherche scientifique pour 2022 s'étaient élevés à 2,3 millions de dollars. Il y avait généralement un décalage entre le moment où les demandes de projet de recherche étaient présentées et le processus de paiement. Les frais juridiques avaient été respectés dans le budget. En ce qui concerne les revenus d'intérêts sur

investissement, 648 000 dollars ont été enregistrés, soit une augmentation de 20 000 dollars par rapport aux années précédentes. L'AMA a maintenu une politique d'investissement prudente consistant à ne pas investir dans des fonds de produits financiers spéculatifs. Pour 2023, le portefeuille a semblé meilleur qu'il ne l'avait été en 2022. Comme l'économie continue de fluctuer, le dollar américain était demeuré fort par rapport au dollar canadien l'année précédente. L'AMA a profité des taux de change défavorables, car la majorité de ses dépenses de base ont été libellées en dollars canadiens. En ce qui concerne l'excédent et la réserve, la réserve d'exploitation avait été maintenue à 7,4 millions de dollars, soit le même niveau qu'en 2021, ce qui équivalait à moins de trois mois d'opérations. Le niveau recommandé par le Comité exécutif en 2015 était de six mois, de sorte que l'AMA était encore loin de l'objectif. Alors qu'une certaine incertitude planait toujours sur l'économie mondiale et que l'inflation n'était pas encore redescendue à un niveau plus acceptable, il était prudent sur le plan budgétaire et responsable pour l'AMA d'augmenter davantage la réserve d'opérations compte tenu des liquidités générées en 2022, et la question serait soumise à l'approbation du Comité Finance et Administration en juillet. C'est ainsi que se sont terminés les faits saillants de 2022.

M. KEJVAL dit qu'il s'est toujours plaint des comptes de fin d'année, mais il tient à préciser que, cette année-là, pour la première fois, l'AMA a réalisé d'excellents comptes de fin d'année. Dans tous les domaines, l'AMA a respecté ou n'a pas dépassé les coûts budgétés, surtout si l'on tient compte de l'inflation très élevée à laquelle personne ne s'attendait. Il remercie chaleureusement M. Ng et Mme Chung pour leur travail, car il y a eu un changement significatif en termes de bonne gouvernance et il est important et juste de le dire.

LE PRÉSIDENT apprécie votre observation. Les membres étaient-ils prêts à recommander au Conseil de fondation d'approuver les comptes audités 2022 de l'agence ?

D É C I S I O N

Les comptes de fin d'année 2022 seront recommandés au Conseil de fondation pour approbation.

- **5.3 Comptes trimestriels 2023 (1er trimestre)**

MME CHUNG a fait une brève mise à jour sur le premier trimestre de 2023. Alors que la pandémie semblait s'estomper, le retour aux activités et aux réunions et événements en personne s'est poursuivi au cours du premier trimestre de l'année. Répétant le succès du format hybride lors du symposium annuel de l'année précédente en mars, le symposium annuel de l'AMA avait eu lieu à Lausanne et les participants y avaient assisté en personne ou virtuellement. Plusieurs autres réunions avec les parties prenantes ont eu lieu en marge du Symposium, la plupart du temps en personne. De plus, à l'instar de toute organisation qui planifie les voyages des années précédentes, l'AMA a appris et s'est adaptée pour tirer le meilleur parti des voyages prévus et être plus rentable. Dans la mesure du possible, les réunions ont été planifiées en conjonction avec d'autres événements importants tout en maximisant les lieux et les ressources en place. L'amortissement avait atteint 20 % du budget. Dans l'ensemble, les dépenses en immobilisations ont augmenté de 15 % et la plupart des départements étaient légèrement sous leur budget. Cela s'explique principalement par le calendrier et, comme on pouvait s'y attendre à cette période de l'année, l'excédent s'est établi à 14,5 millions de dollars. Comme les membres le savaient, ce n'était pas représentatif, car l'AMA recevait plus de contributions au début de l'année et les dépenses étaient réparties tout au long de l'année.

D É C I S I O N

Il est pris note des comptes trimestriels 2023.

6. Code et Standards internationaux

- **6.1 Proposition de révision du Programme mondial antidopage, en vue de novembre 2025**

M. HAYNES a demandé l'approbation des membres sur deux points : premièrement, le processus et le calendrier de mise à jour du Code et des Standards internationaux proposés en vue de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de 2025, et deuxièmement, la composition des équipes de rédaction

pour chaque document. Il présenterait un bref résumé de ces deux points avant de passer aux questions. Le premier point qu'il souhaitait souligner était que, pour cette itération de la mise à jour du Code et des Standards internationaux, la direction s'est concentrée sur la limitation de la portée du processus de révision. La direction estimait qu'il y avait un haut degré de maturité dans l'ensemble des documents, puisqu'ils avaient évolué de façon continue depuis 2003, et que cette révision consisterait davantage en des ajustements mineurs basés sur les expériences des parties prenantes et de l'AMA depuis l'entrée en vigueur du Code et des Standards de 2021. Dans le même temps, les équipes de rédaction seraient encouragées à être aussi efficaces que possible dans leur révision, en supprimant toutes les exigences redondantes et en déplaçant certaines exigences non obligatoires du Code et des Standards internationaux dans des lignes directrices afin qu'il n'y ait pas une augmentation exponentielle continue des exigences imposées aux signataires. D'un point de vue pratique, c'est quelque chose qui avait été observé dans le questionnaire sur la conformité au Code, et c'était quelque chose avec lequel la direction était très en phase. En outre, il a noté qu'un certain nombre de Standards internationaux avaient été mis à jour depuis 2021, et qu'il était évident que le Standard international pour la conformité au Code des signataires pourrait également être mise à jour plus tard dans l'année. Il s'attend donc à ce que moins de modifications soient apportées à ces documents ainsi qu'au Code de 2027. Toutefois, l'un des changements proposés consistait à séparer le Standard international pour les contrôles et les enquêtes en deux Standards distincts, l'un pour les contrôles et l'autre pour les renseignements et les enquêtes, afin de mieux refléter l'objectif et la portée de ces activités.

À l'origine, lorsque les renseignements et les enquêtes étaient un concept relativement nouveau dans la lutte contre le dopage, il avait été rattaché au Standard international pour les contrôles. Cependant, étant donné que ce domaine prend de plus en plus d'importance et que les capacités et l'expertise augmentent dans le monde entier, il était important de séparer ces éléments à ce stade, et c'est quelque chose qui a été appuyé par les groupes d'intervenants du programme Renseignements et enquêtes de l'AMA. Beaucoup de temps avait été consacré au calendrier, ce qui était toujours un défi, surtout avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris l'été suivant. Toutefois, il s'est réjoui de constater que la direction avait été en mesure de consacrer plus de temps à la consultation des intervenants que lors du processus de révision du Code précédent. L'objectif était de commencer par un webinaire avant de lancer la phase d'engagement des parties prenantes après la réunion du Comité exécutif en septembre afin de présenter les changements proposés et de solliciter les commentaires des parties prenantes. Bien entendu, la direction tiendrait des mises à jour régulières au comité exécutif et solliciterait également l'avis des membres avant la phase d'engagement des parties prenantes en septembre.

En ce qui concerne la deuxième demande, toutes les équipes de rédaction étaient, pour la première fois, soumises à l'approbation du Comité exécutif. Auparavant, il n'y avait que l'équipe de rédaction du Code. Les chefs d'équipe de rédaction de l'AMA avaient réuni des équipes composées de nombreux experts issus de parties prenantes ayant une vaste expérience de la rédaction de documents de l'AMA. Les équipes de rédaction s'entreprendront régulièrement avec tous les comités, groupes consultatifs d'experts et groupes de parties prenantes clés de l'AMA tout au long des cycles de rédaction et de consultation pour s'assurer que la voix de toutes les parties intéressées est entendue et évaluée et, conformément aux meilleures pratiques de gouvernance de l'AMA, pour la première fois, des mandats ont été introduits pour chaque équipe de rédaction et ont également été fournis aux membres du comité exécutif pour leur information.

MME SAMATE CESSOUMA dit que One Voice appuie la proposition du Programme mondial antidopage. S'il est approuvé, il devrait y avoir une évaluation de l'impact sur les coûts, les ressources, les droits des sportifs et les règles qui s'appliqueraient. One Voice a également appelé à une plus grande diversité au sein des comités de rédaction. C'était important parce qu'il fallait tenir compte des différents points de vue, ceux de toutes les parties prenantes et de tous les signataires. Néanmoins, One Voice a soutenu la proposition.

MME MARACINEANU a déclaré qu'elle aimerait aller encore plus loin dans cette voie. Comme vient de le dire la représentante de One Voice, il était essentiel que la révision des Standards internationaux et du Code prenne en compte, dans les principes directeurs, les ODD de l'ONU, notamment celui sur l'action climatique. C'est ce qu'elle a entendu dans le rapport du Directeur général, qui appelle les délégués à moins

se déplacer, en particulier pour les réunions, et à essayer d'y assister en ligne, ainsi qu'à travailler sur les questions d'égalité des sexes et de renforcement de l'institution, en particulier l'indépendance opérationnelle de l'AMA. Comme l'a souligné Mme Samate Cessouma, il est essentiel d'évaluer les droits des sportifs et des parties prenantes. Cette évaluation d'impact devrait être menée parallèlement à celle sur les droits de l'homme afin d'apporter une valeur ajoutée à ce travail.

LE DR MUROFUSHI a déclaré qu'en tant que représentant de la région d'Asie, il soutenait pleinement la proposition. Il tient à souligner que les ONAD sont limitées en termes de ressources humaines et de budget. Par conséquent, l'AMA devait éviter de faire pression sur les signataires. Il a entendu les ONAD parler de la nécessité de disposer de ressources humaines et financières pour l'éducation, mais les membres ne doivent pas oublier que les ONAD sont responsables des contrôles. Le point important était que le rôle principal de l'ONAD est le contrôle antidopage. C'était une bonne chose de s'ouvrir, mais les ONAD n'avaient pas besoin d'allouer trop de ressources à la gestion des questions d'ordre administratif.

Au nom du mouvement sportif, M. KEJVAL a soutenu l'approbation du projet de Code mondial antidopage et du calendrier du processus de mise à jour des Standards internationaux et des groupes de travail de l'équipe de rédaction associée.

LE PRÉSIDENT dit que, bien entendu, toutes les suggestions concernant la composition et la diversité et la participation du plus grand nombre possible de parties prenantes au processus seront prises en considération. Les membres ont-ils convenu d'approuver le projet de calendrier du processus de mise à jour du Code mondial antidopage et de Standards internationaux et les groupes de travail de l'équipe de rédaction associés ? Il les a remerciés pour leur approbation.

D É C I S I O N

Approbation de la proposition de révision du
Programme mondial antidopage.

- **6.2 Modifications requises du Code et du Standard international de conformité au Code des signataires (SICCS) avant novembre 2025**

M. HAYNES a déclaré qu'il fournirait une mise à jour à la suite de la réunion du comité exécutif de novembre, au cours de laquelle il avait été prévu que l'AMA serait en mesure de proposer une consultation des parties prenantes à la fois pour les cas de non-conformité uniquement historiques et pour les conséquences de la suppression volontaire du financement. Il savait qu'il y avait un document, un point plus loin à l'ordre du jour sur le deuxième point, alors il se concentrerait uniquement sur les cas historiques de non-conformité. À titre de rappel, en 2022, l'AMA avait lancé une consultation des parties prenantes sur le Standard international pour la conformité au Code des signataires, qui n'avait pas suivi le processus habituel de révision du Code de 2021 de la même manière que les autres Standards et le Code, car l'affaire RUSADA TAS était en cours à l'époque. Un certain nombre de modifications visant à améliorer continuellement le Standard ont été proposées sur la base de l'expérience des parties prenantes et de l'AMA dans la mise en œuvre de la conformité au Code depuis son introduction en 2018. Dans l'ensemble, les commentaires des intervenants étaient favorables aux changements. Cependant, il y avait une question de cas de conformité uniquement historiques qui avait suscité le plus de discussions. Sur la base de ces échanges avec les parties prenantes, il a été proposé d'apporter des modifications limitées au Code pour décrire la nouvelle procédure, et il a été estimé qu'il serait préférable de l'inscrire dans le Code plutôt que dans le SICCS. Par conséquent, la direction proposait de fournir des projets de modifications au Code en même temps que le SICCS pour consultation des parties prenantes le mois suivant. D'autres modifications ont été apportées au SICCS entre l'année précédente et cette année-là, mais elles étaient minimales et de nature technique et, dans l'ensemble, elles appuyaient également les aspects procéduraux des modifications au Code sur des cas historiques. La direction était d'avis qu'un tel changement était nécessaire. À l'heure actuelle, il y a une lacune dans le système antidopage en ce qui concerne le traitement des cas de non-conformité historiques. Si des actes répréhensibles étaient révélés dans le cadre d'une enquête ou autrement, et que l'AMA ne pouvait pas agir en conséquence, la crédibilité du système antidopage serait potentiellement menacée. Il tient également à

souligner qu'aucun signataire ne sera tenu de modifier ses règles ou sa législation nationale pour tenir compte de l'un ou l'autre des changements proposés à la consultation.

M. KEJVAL a déclaré qu'à ce moment-là, il y avait eu une plus grande discussion et qu'il en comprenait les raisons, mais qu'il pensait qu'il était important de poser des questions stratégiques et d'avoir une vision claire quant au résultat recherché dans l'intérêt de la communauté antidopage avant de reprendre la consultation afin d'avoir des réponses aux questions suivantes. Tout d'abord, il était nécessaire de bien comprendre les objectifs stratégiques qui sous-tendent la notion proposée et la façon dont elle s'harmonisait non seulement avec les objectifs stratégiques de l'AMA, mais aussi avec le Code. Deuxièmement, il s'agissait des avantages que la communauté antidopage devrait attendre d'une telle proposition. Troisièmement, il a demandé des éclaircissements sur l'intention des affaires historiques, en particulier sur le fait qu'elles tentaient de s'y accommoder avec ce nouveau concept. De plus, ils s'interrogeaient sur le changement de philosophie de l'AMA, qui visait actuellement à soutenir la conformité, pour devenir un organisme punitif.

MME SAMATE CESSOUMA a déclaré que, pour elle, il s'agissait simplement de comprendre ce que l'on entendait exactement par cas historiques. Elle n'était pas tout à fait sûre de ce que cela signifiait. Elle voulait savoir exactement de quoi il s'agissait pour avoir une compréhension globale.

M. MUROFOSHI s'est fait l'écho de ce qu'avait dit l'orateur précédent. Il a demandé des éclaircissements sur ce qu'étaient les cas historiques et sur les raisons pour lesquelles il y avait eu une telle précipitation.

LE PRÉSIDENT dit qu'avant de conclure, il a quelques compromis en poche.

M. WENZEL note que quelques-uns des membres ont demandé des éclaircissements sur ce que seraient les cas uniquement historiques. Il était probablement plus utile de commencer par les distinguer des cas de conformité tels qu'ils étaient en vertu de la norme actuelle. La norme actuelle prévoyait une correction d'une non-conformité et la première étape d'un processus de conformité ordinaire consistait à envoyer un rapport de mesures correctives. La principale différence dans les cas historiques était qu'ils ne pouvaient plus être corrigés. Ils appartenaient au passé, la non-conformité n'était pas en cours et ne s'inscrivaient donc pas dans le cadre des cas de conformité existants dans le SICCS. Outre le fait qu'elles appartenaient au passé, la correction n'était plus possible, il était également important de le souligner, et la formulation figurait déjà dans le projet de SICCS qui avait été publié en 2022, mais il n'était pas prévu que ces affaires uniquement historiques soient portées dans des affaires ordinaires. Elles ont été réservées aux cas où, du moins sur la base de la rédaction actuelle, qui était censée faire l'objet d'une consultation, il y a eu une violation délibérée d'exigences critiques et/ou lorsque l'inaction saperait la confiance dans la capacité de l'AMA à lutter contre le dopage. Donc, encore une fois, il ne s'agit pas de cas ordinaires, mais de cas graves, de cas importants qui doivent être traités. L'autre différence qui était prévue dans le projet actuel était que, sauf dans des cas exceptionnels de non-conformité historique, les conséquences seraient limitées aux conséquences financières, donc, en principe, soit une amende, soit le recouvrement des frais, en particulier les frais d'enquête. C'était, pensait-il, une description de ce qu'étaient les cas uniquement historiques. Il expliquait pourquoi ils n'étaient pas couverts par la norme existante. Pour ce qui est de l'avantage, du moins à son avis, le principal avantage était que, lorsque des cas historiques graves (bien que qui ne pouvaient plus être corrigés) de non-conformité délibérée étaient découverts et publiés comme ils l'avaient été dans le passé, il était important que l'AMA soit en mesure de prendre des mesures, d'imposer des conséquences. Dans le cas contraire, cela a envoyé le message que l'AMA n'était pas en mesure d'agir sur la non-conformité qui était découverte. Cela risquerait de miner la confiance du public et celle des parties prenantes dans la capacité de l'AMA à mener la lutte contre le dopage et à veiller à ce que les parties prenantes soient tenues responsables. Il n'insisterait pas trop sur le deuxième avantage, mais pensait qu'il y avait aussi un élément de dissuasion de la même manière que les échantillons d'athlètes pouvaient être retestés pendant dix ans. Si l'on adoptait délibérément une conduite non conforme à ce régime, on saurait que, même dans l'avenir, il y aurait une possibilité que cette conduite soit découverte, publiée et également sanctionnée. Il pensait que c'était le mot juste dans ce cas-là. Le troisième avantage qu'il mentionnerait est

d'ordre subsidiaire. Parfois, comme on l'a vu, par exemple, avec l'enquête de la RUSADA, des coûts importants pouvaient être engagés par l'AMA. Même si ces affaires étaient historiques, il était logique que l'AMA puisse recouvrer une partie de ces coûts. Il ne savait pas si cela décrivait comment cela s'inscrivait dans le plan stratégique. Il estimait qu'il résumait certainement les avantages que l'on pourrait tirer de l'ajout ou de la réduction de cette lacune dans le cadre de conformité actuel. Là encore, il a souligné qu'elle n'était pas réservée aux cas ordinaires, mais aux cas graves où l'inaction risquerait de miner la confiance. Et encore une fois, sur la base de la rédaction actuelle, qui devait faire l'objet d'une consultation, l'idée était bien que, si l'intervenant, l'OAD en question, était prêt à accepter la non-conformité historique, était prêt à en assumer les conséquences, presque toujours Conséquences financières qui auraient été imposées ou recommandées par le Comité de révision de la conformité, sous réserve de cela et sous réserve d'un signalement public, une déclaration de non-conformité pourrait être évitée, à condition que cette reconnaissance et les conséquences financières soient remplies avant que le Comité exécutif ne se réunisse pour statuer sur la question. Il espérait que cela répondrait aux questions, mais qu'il était disponible s'il y avait des questions complémentaires.

LE DR MUROFOSHI s'est félicité de cette explication. Penser à la stabilité juridique de l'AMA, revenir au passé et avoir des sanctions avant que les règles n'aient été établies provoquerait une situation instable. Si l'on regardait d'autres parties du monde, il faudrait en tenir compte. Bien sûr, il n'y avait pas d'atténuation pour la question antidopage, mais la stabilité juridique était également très importante. Il faudrait en discuter.

M. DE VOS est tout à fait d'accord avec ses collègues des autorités publiques. Lorsque le Dr Murofushi a déclaré que l'AMA ne pouvait pas appliquer rétroactivement de nouvelles règles, il s'agissait d'un principe d'un point de vue juridique. Ce n'était pas l'intention, espérait-il. Il a toutefois estimé qu'il était nécessaire de demander ce que l'AMA voulait faire. Il pouvait tout à fait comprendre que, tout d'abord, l'organisme à l'étude était, au moment de l'action, conforme parce que l'AMA parlait d'un cas historique dans le passé, mais en fait l'organisme était conforme et c'est la raison pour laquelle l'AMA voulait introduire la perspective historique, parce que l'AMA ne pouvait pas faire quelque chose actuellement parce que l'organisme était conforme. La question posée, ou que le Comité exécutif devrait poser, était de savoir ce qu'il voulait réaliser. Dans un monde idéal, l'organisme aurait identifié qu'il y avait un problème qu'il avait fixé lui-même afin d'être conforme. Elle avait donc pris des mesures pour se conformer, puis l'AMA allait la sanctionner rétroactivement pour la situation qu'elle avait elle-même corrigée. En d'autres termes, il pouvait comprendre que, si l'AMA avait mené des enquêtes et qu'elles avaient coûté de l'argent, il fallait bien sûr recouvrer ces coûts ; il fallait que ce soit une possibilité. Mais l'AMA voulait-elle vraiment punir une organisation qui avait identifié un problème et l'avait corrigé et qui était actuellement conforme ? L'AMA voulait-elle vraiment le punir rétroactivement ? Parce que c'était le mot qui avait été utilisé. L'AMA voulait-elle le punir ? Et quel était le lien avec l'intention de l'AMA d'aider ses organisations à se conformer et à faire ce qui s'impose, plutôt que de les punir rétroactivement pour quelque chose qui s'était produit dans le passé, mais qu'elles avaient entre-temps rectifié ? C'était plutôt une question de principe. Alors que, bien sûr, il pensait que tout le monde était d'accord pour dire que, si l'AMA avait engagé des frais pour mener l'enquête, ces coûts devraient être recouverts. Mais punir une organisation pour quelque chose qui s'est produit dans le passé et qu'elle a identifiée et rectifiée était une autre question, et il pensait que l'AMA devait se pencher un peu plus en profondeur sur cette question.

MME MARACINEANU a déclaré que ce qu'elle avait entendu allait dans le sens de la position de One Voice. Elle a conseillé de ne pas se précipiter dans quoi que ce soit ou de toucher à quoi que ce soit avant la révision du Code lui-même. Cela signifiait que l'AMA reporterait la décision finale, mais il serait bon d'avoir le temps d'examiner la situation dans son ensemble et de prendre en compte tout ce qui avait été dit.

M. WENZEL a déclaré que le point relatif à la rétroactivité avait été bien noté et qu'il pensait que, certainement, on pourrait faire valoir que, si elle devait être introduite, elle ne devrait pas être appliquée à un comportement survenu avant l'introduction des dispositions. Il pensait qu'il était possible d'avoir de solides arguments en faveur de cette situation. Néanmoins, il était d'avis qu'il était important de combler cette lacune. Il n'est pas nécessaire qu'une OAD ait pris des mesures proactives pour remédier à une non-conformité. C'est peut-être le cas, mais ce n'est peut-être pas le cas. Il se peut simplement que l'inconduite, la violation,

ait été découverte bien après la manifestation et que, en raison de la nature de l'inconduite, elle ne puisse plus être corrigée. Il se peut, par exemple, que les violations des règles antidopage qui avaient été dissimulées ne soient plus dans le délai de prescription, de sorte que rien ne pouvait tout simplement être fait. Il ne s'agirait pas nécessairement d'une sorte d'autocorrection ou d'autocorrection de la non-conformité. Il croyait que ce qu'il avait mentionné dans sa réponse initiale, c'était la possibilité pour une OAD d'éviter une déclaration de non-conformité en reconnaissant la non-conformité historique, en acceptant que les conséquences financières puissent dans bien ou dans la plupart des cas se limiter aux dépenses et, ce faisant, éviter toute forme de non-conformité formelle ou de sanction. Cela a été intégré dans la proposition actuelle. L'un des risques de ne pas combler cette lacune, et c'était une lacune, c'était d'essayer de forcer les cas historiques à entrer dans le cadre actuel. Si l'AMA ne comblait pas cette lacune, il y aurait une tentation de pouvoir agir pour proposer des actions correctives créatives, quelles qu'elles soient, des mesures disciplinaires à l'encontre des personnes responsables, si elles étaient déjà parties, des mesures correctives étant, par exemple, d'encourager la dénonciation aux autorités pénales si cela était pertinent. On pourrait toujours envisager, pour des cas essentiellement historiques, des actions correctives potentielles, des changements de règles, des changements de protocoles. Et si l'on cherchait à imposer ces cas essentiellement historiques dans le cadre actuel, le risque, bien sûr, était que les conséquences envisagées pour les cas de conformité non historiques soient beaucoup plus étendues. Elles ne se limitaient pas, en principe, à la situation financière. Pour lui, il s'agissait donc de combler une lacune dans le cadre actuel. Il n'était pas prévu qu'il soit utilisé dans des cas ordinaires, mais réservé aux cas particulièrement graves. La déclaration de non-conformité pourrait être évitée par une reconnaissance précoce avant que le Comité exécutif ne l'examine, et il est sensible à la question qui a été soulevée au sujet de la non-rétroactivité.

M. DE VOS a déclaré qu'il pensait que lorsque M. Wenzel parlait d'actes répréhensibles commis par des individus dans le passé, ceux-ci avaient quitté l'organisation, mais même en vertu du Code actuel, si sa mémoire était bonne, ces fonctionnaires étaient également liés par le Code et ils pouvaient être poursuivis individuellement. Par conséquent, il ne serait pas nécessaire d'entreprendre des mesures contre l'OAD. À l'heure actuelle, l'AMA pourrait le faire contre ces individus. Il a estimé qu'il s'agissait d'une lacune assez importante. Il est dangereux de dire qu'en reconnaissant la non-conformité historique, on peut maintenir sa conformité actuelle. Soit l'on était conforme, soit l'on ne l'était pas. Ce n'était pas quelque chose que l'on pouvait négocier, qu'en reconnaissant quelque chose du passé, on pouvait maintenir son statut de conformité actuel. L'un d'eux était conforme ou non. D'une manière générale, il aimerait avoir quelques exemples précis de cas où M. Wenzel ou l'AMA a estimé qu'elle ne pouvait pas agir de manière appropriée pour mieux comprendre où se situait l'écart réel, parce qu'il ne pouvait pas le voir actuellement.

M. WENZEL a répondu qu'il pourrait s'agir de cas particulièrement graves découverts des années après la manifestation où, par exemple, des cas qui avaient été dissimulés ne pouvaient plus être portés et où les individus n'étaient plus là. Il est vrai que, dans la mesure où les actes de ces personnes constituent des violations des règles antidopage, comme on l'a vu, par exemple, avec l'IWF, il y aurait possibilité de poursuivre dans un contexte disciplinaire même après qu'elles aient quitté l'organisation. Toutefois, la conduite ne constituerait pas toujours une violation des règles antidopage et, si une personne avait quitté une organisation, elle n'était plus soumise, en principe, à l'autorité de cette organisation. L'AMA a de nouveau été confrontée à une inconduite grave, une inconduite délibérée découverte des années après la manifestation. Il y avait d'autres avantages, qu'il avait décrits, mais le principal, pensait-il, était d'éviter l'incapacité de prendre des mesures et donc de paraître impuissant à faire face à ce qui constituait un acte répréhensible grave. S'il y a eu inaction, si rien ne s'est passé, s'il n'y a pas eu de conséquence, il a estimé que cela risquait de miner la confiance du public et des intervenants dans la capacité de l'AMA à faire respecter le régime de conformité.

LE PRÉSIDENT remercie M. Wenzel. Il y avait beaucoup de préoccupations et il était très important d'avoir de telles règles en place pour l'AMA. Il a entendu les préoccupations et a suggéré un compromis. Les modifications apportées au Code en ce qui concerne les cas de non-conformité antérieurs seraient présentées aux fins de consultation et d'adoption éventuelle dans le cadre du processus d'examen du Code de 2027. La deuxième proposition était de poursuivre avec d'autres changements mineurs et de procéder à

des consultations pour les faire adopter en novembre. C'est ce qu'il a suggéré et il espère que les membres seront d'accord avec lui.

MME MARACINEANU demande quel genre de petits changements le président a à l'esprit.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond qu'il a déjà été dit qu'il y avait d'autres changements à apporter aux Standards, qui n'avaient rien à voir avec des cas historiques.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord avec cette proposition.

D É C I S I O N

Modifications proposées au Code concernant les cas de non-conformité antérieurs qui seront traités dans le cadre du processus d'examen du Code de 2027. D'autres modifications seront soumises à consultation pour adoption en novembre 2023.

7. Sportifs

- 7.1 Rapport du Président du Conseil des sportifs

LE PRÉSIDENT dit que Ryan Pini, qui est non seulement un nouveau membre du Comité exécutif, mais aussi le président du Conseil des sportifs nouvellement formé, fera le point sur les activités du Conseil.

M. PINI informe le Comité exécutif qu'il donnera un bref aperçu des deux semaines d'action du Conseil des sportifs, puis un aperçu de la direction que le Conseil des sportifs pourrait prendre au cours des deux prochains mois. Tout d'abord, il a tenu à remercier les anciens membres du Comité des sportifs, en particulier l'ancien président, M. Ben Sandford, pour leur leadership et leurs contributions à travers les réformes et leur travail sur la création du nouveau Conseil des sportifs. Il a également remercié et félicité le Comité exécutif, le Conseil de fondation et l'AMA dans son ensemble pour les nouvelles réformes, qui offrent une plus grande plate-forme aux sportifs. Le Conseil des sportifs s'était réuni pour la première fois en personne à Lausanne après le symposium de l'AMA. M. Sandford, en tant qu'ancien président, avait dirigé la transition, qui a été la clé des discussions entourant la révision des termes de référence, les différents postes et comités ouverts aux membres du Conseil au sein de l'AMA. Les membres ont discuté des projets en cours et ont rencontré Mme Thorstenson, la nouvelle médiatrice antidopage des sportifs, et Mme Samardžić-Marković, qui a dirigé l'évaluation initiale de l'impact sur les droits de l'homme. Peu de temps après la réunion du Conseil, une réunion en ligne a eu lieu pour élire le président, le vice-président et les membres du Conseil de fondation. La contribution continue du Conseil des sportifs au plan stratégique de l'AMA a été essentielle au succès de l'agence dans la promotion du sport propre à l'échelle mondiale et à l'orientation vers les sportifs. En tant qu'organe représentatif des sportifs, le Conseil a apporté une perspective unique à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'AMA. Le Conseil a bénéficié d'un large éventail d'athlètes actuels et anciens ayant des antécédents, des compétences et des intérêts variés. Le Conseil des sportifs s'est réjoui à l'idée de continuer à participer activement aux divers comités de l'AMA, en fournissant des commentaires précieux sur des sujets tels que les droits des sportifs, l'éducation antidopage et les protocoles de contrôle, entre autres. Le Conseil a également joué un rôle essentiel dans la communication de la mission et des valeurs de l'AMA aux sportifs et dans la promotion de leur engagement dans les efforts antidopage. À l'avenir, le Conseil s'efforcera de se réunir virtuellement avant la prochaine réunion en personne en novembre afin de se tenir au courant de divers sujets et d'avoir l'occasion de se réunir au sein des comités et des groupes de l'AMA afin de favoriser une meilleure compréhension du travail de l'agence. Les membres auraient également l'occasion de participer à des activités et à des événements d'engagement des sportifs de l'AMA tout au long de l'année qui fourniraient une rétroaction et guideraient le Conseil vers une orientation stratégique. En plus de ces activités, le Conseil serait impliqué dans le comité de sélection pour finalement sélectionner un sportif indépendant pour le Comité de révision de la conformité pour approbation lors de la

réunion du Comité exécutif de novembre. Le Conseil élirait également un représentant pour siéger au Comité de l'éducation au début de l'année suivante. C'était un bref aperçu.

LE DR GUPTA a souhaité la bienvenue à M. Pini en tant que président du Conseil des sportifs et l'a félicité. Il croyait qu'il était essentiel d'entendre directement les sportifs et leurs représentants sur toutes les questions antidopage importantes. Pendant que les membres avaient ces conversations, il était vraiment important de faire entendre la voix des sportifs. Il a remercié M. Pini d'avoir accepté de servir et a certainement hâte d'apprendre à mieux le connaître et d'entendre les recommandations et les préoccupations des sportifs du monde entier que M. Pini et ses collègues représentaient au sein du Conseil des sportifs.

LE PRÉSIDENT remercie à nouveau M. Pini pour son travail. Il avait hâte de travailler avec tous les membres du Conseil des sportifs. Lui, le directeur général et la vice-présidente avaient participé au début de la première réunion à Lausanne avec le Conseil des sportifs. Il y a eu un très bon échange avec les sportifs et une discussion très fructueuse sur la manière de renforcer le système antidopage. C'était vraiment un groupe très engagé, donc il a pensé que la collaboration serait très fructueuse.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du président du Conseil des sportifs.

- 7.2 Ombudsman des sportifs

MME THORSTENSON a déclaré que c'était un réel plaisir d'être avec les membres virtuellement ce jour-là, et qu'elle était ravie et enthousiaste à l'égard du nouveau projet. Elle a remercié tout particulièrement M. Sandford ainsi que M. Kemp, qui l'avait guidée au début de ses fonctions.

Elle s'appelait Anna Thorstenson. D'origine suédoise, basée à Lausanne et avocate de profession. Elle travaillait dans le domaine antidopage depuis 2009. Elle était actuellement conseillère juridique pour la FEI, la Fédération équestre internationale. Elle a travaillé à tous les niveaux de la communauté antidopage, des sportifs aux fédérations nationales, en passant par les agences nationales antidopage, les autorités publiques et les fédérations internationales. Elle a géré des dossiers devant les tribunaux sportifs et le Tribunal arbitral du sport. Elle avait également siégé à des comités disciplinaires antidopage et, bien sûr, était une amatrice de sport qui avait participé à des compétitions de ski acrobatique et de saut d'obstacles équestres. C'était un peu à propos d'elle.

Elle voulait simplement revenir sur le contexte et les origines du bureau de l'ombudsman antidopage des sportifs. Comme les membres s'en souviennent peut-être, le Comité des sportifs avait lancé l'initiative et elle était vraiment basée sur la question suivante : qui était là pour garantir les droits des sportifs et où les sportifs devraient-ils obtenir de l'aide lorsqu'ils sentaient qu'ils ne pouvaient pas s'adresser à leur agence antidopage ? Il était donc évident qu'il y avait un besoin démontrable d'un service d'ombudsman qui pourrait être mutuellement avantageux pour les sportifs, l'AMA et le système antidopage dans son ensemble. De plus, l'AMA cherchait à devenir plus centrée sur les sportifs, ce qui nécessitait un moyen pour les sportifs de sentir qu'ils pouvaient être entendus par un organisme neutre et bien informé.

Un groupe de travail a été convoqué pour étudier la faisabilité du bureau de l'ombudsman et avoir pour mission d'en définir le mandat et la portée. Le groupe était composé de M. Sandford, M. Kemp, M. Kejval et M. Wallace du bureau de l'ombudsman américain. Le projet pilote d'ombudsman avait été approuvé pour un mandat d'un an et n'était malheureusement qu'à temps partiel, mais c'était ainsi pour le moment. Elle a d'abord été ombudsman en chef indépendante en tant qu'entrepreneure basée en Europe, et nous espérons que des bureaux continentaux seront ajoutés en fonction de la demande et des ressources au fur et à mesure que l'ombudsman sera mis en place. L'ombudsman finaliserait le mandat et les procédures, déploierait les services et sensibiliserait la communauté antidopage. Elle rendrait compte au Comité exécutif de l'AMA des tendances, des recommandations et, bien sûr, des dépenses, et entretiendrait également des relations de travail étroites avec le Conseil des sportifs de l'AMA. Le groupe de travail actuel deviendrait un organe

consultatif composé de la direction de l'AMA, du Conseil des sportifs et de l'expertise des ombudsmans. En ce qui concerne le rôle et les devoirs de l'ombudsman, il est évident que le mandat de l'ombudsman stipule que l'ombudsman antidopage des sportifs fournit aux sportifs des conseils et une assistance équitables gratuits, neutres et impartiaux en ce qui concerne le Programme mondial antidopage et les entités qui y jouent un rôle, et qu'il fonctionnera dans le respect des principes d'indépendance, d'impartialité, de confidentialité et d'informalité.

Comme on pouvait le constater, l'étendue du rôle était très vaste. Tout sportifs visé par le Code mondial antidopage aurait naturellement accès au bureau de l'ombudsman, de sorte que tout sportifs couvert par le Code en lien avec toute question liée à la lutte contre le dopage. En ce qui concerne les fonctions énoncées dans le mandat, l'ombudsman fournirait gratuitement de l'information, des orientations, des conseils et de l'aide indépendants et confidentiels aux sportifs, aiderait les sportifs en les mettant en contact avec des services, des organisations ou des professionnels de l'information, aiderait les sportifs à résoudre leurs préoccupations et leurs différends au moyen d'un examen et d'une signalement, d'une recherche des faits, d'une communication facilitée et d'une médiation au cas par cas, donner des conseils sur la façon de déposer des griefs formels dans les cas où un règlement à l'amiable n'a pas été atteint, plaider en faveur de politiques et de processus administratifs justes, transparents, opportuns et équitables au sein de la lutte contre le dopage, évaluer les droits des sportifs dans le cadre de la lutte contre le dopage et plaider en faveur de leur administration juste et équitable. Donc, en bref, l'ombudsman fonctionnait indépendamment de l'AMA et travaillerait avec d'autres ombudsmans liés au sport qui pourraient aider les sportifs à l'échelle locale et qui les orienteraient et assureraient la coordination avec ces ombudsmans. De plus, l'ombudsman s'efforcera de coopérer avec la communauté antidopage et d'orienter les sportifs vers les organismes antidopage, l'Unité de conformité de l'AMA ou le Service des renseignements et des enquêtes, selon le cas. Il est également important de souligner que le bureau de l'ombudsman n'a aucune autorité officielle et n'est pas en mesure de rendre une décision sur l'arbitrage. Le recours à l'ombudsman était entièrement volontaire.

Pour ce qui est de l'avenir du bureau et de ce que ferait l'ombudsman, la première chose à faire serait évidemment de mettre sur pied le bureau, de finaliser les procédures, les processus, la politique, la portée et l'autorité, le déploiement et la prestation des services, ce qui était le plus important, et aussi de sensibiliser les sportifs, les organismes antidopage et les ONAD, les FI et la communauté antidopage. Une chose très importante était de créer une relation de confiance avec les sportifs et la société antidopage et de maintenir une relation de travail avec le Conseil des sportifs de l'AMA. En général, l'ombudsman serait là pour les sportifs.

En ce qui concerne ce qui avait été fait jusqu'à présent, elle était nouvelle dans son rôle et c'était très excitant. Elle avait passé deux mois à ce poste et la première chose qu'elle avait eu à faire, évidemment, avait été une présentation pour le Symposium de l'AMA. Elle avait le sentiment qu'il y avait eu beaucoup de curiosité et d'attentes par rapport à la présentation et qu'elle avait également eu le plaisir de rencontrer les membres du Conseil des sportifs en personne et de discuter avec eux de leurs besoins futurs. Le site web était actuellement en construction et nous espérons qu'il sera opérationnel d'ici quelques semaines. Le travail sur la structure et le contenu avait déjà été plus ou moins fait ; elle n'attendait que la section informatique du site Web.

Elle a essayé de rencontrer et de sensibiliser différents types de fédérations internationales, de rencontrer l'Agence internationale de contrôle, d'entrer en contact avec des services d'ombudsman similaires et de rencontrer le service des renseignements et des enquêtes de l'AMA pour voir comment ils traitaient les sources et les informations qui leur parvenaient et comment ils traitaient toutes les demandes qui leur parvenaient. C'était vraiment intéressant. De toute évidence, il s'agissait d'un travail en cours et il était important d'établir correctement des modèles, des politiques et des procédures internes. Une fois qu'il serait pleinement opérationnel, il n'y aurait plus de problèmes en ce qui concerne les procédures. Une partie très importante de son rôle consistait à réseauter, à promouvoir et à sensibiliser la communauté. C'est ce qu'elle avait essayé de faire le plus possible à Lausanne. Elle s'était également rendue à Londres la semaine précédente pour faire une présentation de sensibilisation à la conférence Sport Resolutions. Elle y va étape par étape en sensibilisant les gens au poste d'ombudsman. Son sentiment était que c'était une ambiance et

une sensation très positives. Les gens disaient qu'il y avait un vide bien nécessaire au sein de la communauté antidopage qui, espérons-le, pourrait être comblé par ce rôle. Elle était très reconnaissante d'avoir été choisie pour ce rôle.

MME MARACINEANU félicite Mme Thorstenson d'avoir été nommée à ce poste. Elle espère que le fossé qui existe depuis longtemps entre l'AMA et les sportifs, mais aussi entre les ONAD au niveau local, sera comblé. Il serait intéressant d'avoir des contacts avec les médiateurs locaux. Peut-être que certaines fédérations en avaient, mais il ne semblait pas y en avoir beaucoup. Ce serait formidable de mettre en place un réseau entre des personnes partageant les mêmes idées et ayant un rôle d'ombudsman. Elle était convaincue que Mme Thorstenson avait un brillant avenir devant elle. Ce serait formidable de mener un travail de sensibilisation pour les connaissances sur la lutte contre le dopage.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Thorstenson de son rapport très complet, de sa passion et de son engagement. Il était très satisfait du processus. Il pensait que, du point de vue du sportifs, son rôle était extrêmement important. Il avait hâte de travailler avec elle.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de l'ombudsman des sportifs.

8. Éducation

- 8.1 Rapport de la présidente du Comité Éducation

MME KANOUTÉ s'est adressée aux membres de Dakar, au Sénégal, pour leur faire part des activités du Comité Éducation. Elle le fera en deux parties parce qu'elle sera rejointe par son cher collègue, M. Cunningham, qui expliquera un peu plus sur les sciences sociales juste après son intervention. Le Comité Éducation avait eu l'occasion de se réunir en personne cette année-là à Montréal. Pour la deuxième fois, il a eu l'occasion de tenir une réunion conjointe avec le Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales, qui comprenait également des membres du Comité Éducation. Il s'agissait d'une réunion conjointe très importante, car elle a permis de vraiment mettre un visage sur les experts et les chercheurs, d'avoir des échanges clairs avec eux et des commentaires sur les propositions de financement et d'examiner plus en profondeur ce processus. Les membres verraient les images de la réunion conjointe et de la réunion du Comité Éducation. Elle a également été très heureuse d'accueillir un nouveau membre du Comité de l'éducation originaire d'Asie et de l'Agence antidopage coréenne. M. Moonkyue Shin était un nouveau membre à partir de cette année-là, et elle a également profité de l'occasion pour féliciter M. Ryan Pini pour son élection en tant que président du Conseil des sportifs de l'AMA et pour avoir facilité la participation d'un membre du Conseil des sportifs, Mme Adriana Escobar, en tant qu'observatrice à la réunion du Comité Éducation. Il était vraiment important pour elle d'avoir la liaison et de pouvoir collaborer à l'avenir avec le Conseil des sportifs sur certains aspects clés sur lesquels le Comité Éducation pourrait avoir besoin de solliciter des commentaires, en particulier en ce qui concerne l'apprentissage numérique et la plateforme.

En ce qui concerne les principaux points de l'ordre du jour qu'elle développerait rapidement au cours de sa courte intervention, elle aborderait la stratégie d'apprentissage et d'éducation numériques et donnerait aux membres un aperçu, mais aussi le cadre mondial d'apprentissage et de développement et la façon dont le Comité Éducation progressait à cet égard. Les membres verraient que le Comité propose des normes professionnelles. Elle parlera brièvement de la recherche en sciences sociales, car M. Cunningham en parlera, et enfin de la Conférence mondiale sur l'éducation à Cannes, à laquelle elle serait évidemment heureuse si tous les membres du Comité exécutif pouvaient y assister.

La stratégie d'apprentissage et d'éducation numériques a été un outil essentiel pour l'éducation, pour la rentabilité, mais aussi pour la portée. Dans cette optique, les membres du Comité ont travaillé avec le Département de l'éducation à l'élaboration de la stratégie. Il y avait six priorités stratégiques. L'objectif était de rendre l'éducation accessible 365 jours par année à moindre coût, en tenant compte de tous les âges et de tous les stades de développement des sportifs. De plus, il était important de responsabiliser et de soutenir

les praticiens tout au long de ce processus, ainsi que d'examiner ce qui se passait au-delà des sportifs, tout en maximisant les possibilités d'apprentissage tout au long de la plateforme. Il était également très important de pouvoir démontrer l'impact de l'AMA grâce à l'utilisation d'outils numériques. En ce qui concerne les priorités stratégiques, lorsqu'elle a parlé de l'éducation en tout temps et en tout lieu, il s'agissait de fournir une plateforme d'apprentissage accessible à l'échelle mondiale, ouverte et gratuite, conformément aux normes requises en matière d'accessibilité numérique et de protection de la vie privée. De toute évidence, l'expression « de la cour de récréation au podium » est une expression que l'on entendra plus souvent, mais le Comité voulait vraiment offrir des programmes d'éducation adaptés aux différents groupes cibles, conformément à ce qui avait été développé par le département de l'Éducation et ne permettant aucune excuse parce que la plate-forme était gratuite pour les OAD, il n'y avait donc aucune raison de ne pas éduquer les sportifs. Le Comité Éducation souhaitait donner aux OAD les moyens d'élaborer, d'améliorer et d'accroître efficacement la portée de leurs programmes d'éducation afin de s'assurer que tous les sportifs et le personnel de soutien du sportif aient accès à une éducation de qualité. Lorsqu'elle a dit qu'il ne s'agissait pas seulement des sportifs, mais aussi de l'éducation, évidemment du personnel de soutien du sportif, il s'agissait de renforcer les capacités et les programmes qui donneraient aux praticiens de la lutte contre le dopage la possibilité d'améliorer leurs programmes. En ce qui concerne la maximisation de l'éducation numérique, le Comité Éducation a souhaité collaborer avec des partenaires internes et externes. Cela a été le cas, par exemple, des plateformes numériques d'apprentissage développées avant les différents Jeux, qu'il s'agisse des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pékin ou des Jeux olympiques de Tokyo. Le Comité Éducation a travaillé avec l'ITA et le CIO en collaboration avec des partenaires et a également travaillé avec différentes parties prenantes pour s'assurer qu'elles ne faisaient pas double emploi et qu'elles travaillaient ensemble.

En ce qui concerne la démonstration, l'apprentissage et l'impact, la numérisation a vraiment donné l'occasion de recueillir des données et de mesurer l'efficacité des programmes d'éducation et d'apprentissage numériques de l'AMA.

Les membres avaient entendu parler du cadre mondial d'apprentissage et de développement (GLDF) et elle a vraiment remercié le Comité exécutif d'avoir reconnu et approuvé les normes professionnelles proposées. Comme les membres le savaient, le programme mondial d'apprentissage et de développement s'inscrivait dans le cadre des principales priorités de l'AMA dans le plan stratégique, qui allait bientôt prendre fin, en ce qui concerne l'impact croissant, et c'était l'un des moyens que le Comité Éducation avait trouvés pour renforcer les capacités mais aussi professionnaliser le domaine de l'éducation. C'est ce qui ressort d'une enquête révélant une perception et une réalité selon lesquelles l'éducation, en particulier l'éducation antidopage, doit être assurée par des éducateurs professionnels. Dans cette optique, la GLDF était vraiment là pour renforcer la professionnalisation du domaine tout en renforçant la capacité du personnel antidopage. Pour les soutenir, le Comité Éducation a mis en place des normes professionnelles qui sont des repères et des bonnes pratiques et décrit la fonction et le niveau de compétence attendu pour un rôle donné. Ces rôles ont été identifiés au fur et à mesure que le Comité avançait. Six avaient déjà été envoyés et présentés en mai 2022 en Égypte, et un autre était en cours d'ajout ce jour-là. Les normes sont accompagnées de la norme professionnelle, mais aussi du descripteur de rôle pour chaque profession. À l'époque, l'accent était mis sur les administrateurs d'AUT et les membres l'avaient probablement déjà vu dans leurs documents de réunion. C'était juste pour la reconnaissance.

Les sciences sociales étaient évidemment un point clé de l'ordre du jour. Comme elle l'a déjà mentionné, M. Tony Cunningham donnera aux membres plus d'informations sur les projets à approuver ce jour-là devant le Comité exécutif. Il détaillera le processus, qui a été considérablement renforcé par la stratégie qui a été élaborée et approuvée par le Comité exécutif auparavant. Dans le cadre du programme de subventions 2023, neuf projets de recherche en sciences sociales ont été soumis au Comité exécutif.

Enfin, la Conférence mondiale sur l'éducation se tiendra à Cannes, en France, en février de l'année suivante. Elle a apprécié tous les commentaires qui ont été reçus sur le succès de la Manifestation en Australie. D'un point de vue français et africain, elle était extrêmement fière et impatiente d'accueillir tous les membres intéressés à participer à la Conférence mondiale sur l'éducation à Cannes l'année suivante et,

espérons-le, de pouvoir passer un bon moment tout en élaborant de grandes stratégies pour l'avenir de l'éducation antidopage.

MME SAMATE CESSOUMA remercie Mme Kanouté pour son rapport et souligne l'importance de l'éducation, en particulier dans la lutte contre le dopage. L'éducation à la prévention du dopage était très importante. Un atelier avait été organisé à Johannesburg en février de la même année et avait connu un grand succès. Il avait été organisé conjointement avec l'Institut sud-africain pour le sport propre. Compte tenu du succès de l'atelier, elle souhaite suggérer que le Comité Éducation de l'AMA intègre les recommandations formulées lors de l'atelier dans ses travaux et ses programmes et qu'il assure un suivi du partenariat entre l'AMA et le continent africain et le bureau régional de Johannesburg. Cela permettrait d'impliquer d'autres acteurs dans la lutte contre le dopage. Ce serait vraiment important. Elle serait extrêmement heureuse si Mme Kanouté pouvait prendre en compte ses recommandations, ce qui impliquerait de partager l'expérience avec les dirigeants du continent africain et peut-être les dirigeants d'autres régions.

M. LALOVIC a déclaré que le mouvement sportif a félicité l'AMA et son Comité Éducation pour le travail effectué sur les normes professionnelles, ainsi que pour l'excellent travail sur la stratégie d'éducation et d'apprentissage. Au point suivant, les membres voteraient sur les projets de recherche en sciences sociales. Il souhaitait anticiper la position du mouvement sportif. Le mouvement sportif a appuyé l'approbation des recommandations du Comité Éducation de l'AMA pour neuf subventions de recherche en sciences sociales totalisant 495 000 \$, y compris les coûts de publication du programme annuel de subventions de recherche en sciences sociales 2023.

MME YANG félicite Mme Kanouté qui, bien qu'elle ait fait une présentation virtuelle, a présenté un rapport très impressionnant. En tant que grande partisane de l'éducation, elle estimait qu'il était important d'avoir de la prévention par l'éducation concernant la mission antidopage. Elle a également tenu à souligner que les programmes d'éducation offraient un énorme potentiel pour disposer de plus de ressources pour soutenir les programmes de lutte contre le dopage, car, d'après son expérience en matière de collecte de fonds, les programmes d'éducation ont toujours suscité un intérêt particulier pour le secteur privé ou les sponsors. C'est pourquoi elle a également encouragé les membres qui y sont assis à réfléchir afin d'avoir plus de ressources en vue de soutenir la lutte contre le dopage.

LE DR SANGENIS remercie Mme Kanouté pour sa présentation. Elle était d'avis que tous les membres appuyaient l'éducation, qui était un élément très important de la lutte contre le dopage. En tant que médecin elle-même, elle a souhaité mettre l'accent sur le même sujet car elle était plutôt préoccupée par la situation des e-athlètes. Les qualifications pour les compétitions différaient à bien des égards. La communauté de joueurs était énorme et les prix en termes financiers étaient incroyables par rapport aux sports traditionnels. Elle croyait qu'il pouvait y avoir un problème de santé comme le manque de sommeil, le manque d'activité physique ou l'isolement, mais aussi des problèmes qui, en tant que médecin, l'inquiétaient beaucoup en ce qui concerne le dopage. Les prix financiers étaient énormes par rapport aux prix les plus importants des sports traditionnels, et on ne croirait pas la somme d'argent dont elle parlait. Les sportifs étaient des modèles. Elle pense que la création de l'AMA a eu pour but de mettre l'accent sur l'une des principales questions, à savoir le fair-play et le sport propre. À son avis, l'AMA pourrait commencer à étudier davantage la formation des sportifs en ligne afin de prévenir de futurs problèmes.

LE PRÉSIDENT pense que tout le monde est d'accord pour dire que l'éducation joue un rôle extrêmement important dans la lutte contre le dopage. Le rôle de l'éducation dans l'avenir a marqué le début d'une nouvelle ère dans la lutte contre le dopage. Il s'est félicité de tout le soutien et de toutes les suggestions.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité Éducation.

- 8.2 Projets de recherche en sciences sociales

M. CUNNINGHAM a déclaré que c'était un plaisir de faire une présentation au Comité exécutif au nom du Département de l'Éducation, en particulier au nom de Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation, qui était actuellement en congé de maternité. Il s'est également félicité de l'intervention du mouvement sportif qui a pré-approuvé les projets. Cela lui a enlevé un peu de pression. Il donnait un aperçu du contexte et du processus et passait en revue les projets individuels qui étaient actuellement présentés pour approbation et décision. Il se fera un plaisir de répondre à toutes les questions sur le processus ou les projets.

Comme il l'a mentionné, il faisait une présentation au nom du département de l'Éducation, mais aussi du Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales et du Comité Éducation, après avoir suivi un processus de demande très rigoureux pour tous les projets de recherche en sciences sociales. En prenant un peu de recul, il était conscient qu'il y avait quelques nouveaux membres et aussi, juste pour récapituler, le programme de subventions de recherche en sciences sociales avait été relancé en 2020 à la suite d'un examen, et cet examen avait conduit à une restructuration et à une relance du programme, approuvées par le Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales et par le Comité Éducation. En ce qui concerne les principaux changements qui ont été apportés, le programme de subventions était auparavant caractérisé par une approche unique. Depuis, des niveaux d'investissement ont été introduits, et le programme est actuellement en place pour trois niveaux, avec des profils différents pour chacun des différents niveaux de projets. En général, le premier niveau représentait environ 150 000 dollars d'investissement, le deuxième niveau environ 75 000 dollars maximum, puis le troisième niveau, jusqu'à 20 000 dollars pour les plus petits projets. Un processus en deux étapes a également été introduit dans le programme. D'après les commentaires reçus des candidats, c'était un peu trop onéreux, de sorte qu'un processus en deux étapes a été mis en place, comprenant une déclaration d'intérêt initiale permettant aux gens de soumettre leurs idées, les priorités de recherche qu'ils prévoyaient étudier, puis, s'il y avait un intérêt et si cela correspondait aux priorités de recherche, ils ont été invités à faire une demande complète. Un gros effort a été fait pour essayer de recruter et de rendre le tout plus attrayant pour les candidats de différentes régions, en particulier d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, car il n'y avait pas eu beaucoup de candidatures de cette région. Depuis lors, il y a eu une augmentation significative des demandes. Au cours des trois dernières années, l'AMA est passée d'environ 20 à 40 demandes par an à 60 à 90. Et cette augmentation, s'est-il réjoui de le dire, provient principalement des régions traditionnellement sous-financées. Il convient de noter en particulier le nombre de demandes en provenance d'Afrique. De plus, l'AMA finançait plus de projets que jamais auparavant. En moyenne, avant que l'examen ne soit effectué, l'AMA finançait environ sept projets par année. Si les projets étaient approuvés ce jour-là, cela doublerait presque pour atteindre une moyenne de 13 projets par an. Cela a été facilité par le fait que le budget de la recherche en sciences sociales a plus que doublé depuis la relance du programme, ce qui est bienvenu.

En examinant les priorités de recherche qui avaient été publiées afin de donner une indication aux candidats potentiels de ce qui intéressait l'AMA, les membres voyaient les priorités de recherche dans les cases jaunes. Il avait mis en gras ceux qui correspondaient aux projets de recherche proposés ce jour-là. Et puis, à droite, l'AMA cherchait à intégrer les principes de la recherche qu'elle finançait afin d'essayer de faire progresser le programme et de rendre les résultats de la recherche en particulier plus percutants. Lorsqu'il parlait de traduction, il parlait de faire en sorte que les résultats éclairent la pratique ou les politiques d'une manière ou d'une autre. L'AMA était à la recherche de candidats qui seraient davantage axés sur les sujets de recherche qu'ils finançaient. L'AMA cherchait à établir davantage de partenariats avec les Organisations antidopage afin que la recherche ne se déroule pas dans les universités et ne soit pas ensuite publiée dans un rapport sur un site Web ou quelque chose qui n'est pas pertinent pour le monde réel. L'AMA se penche sur le développement des capacités, en particulier comme il l'a mentionné, dans les régions sous-financées, mais aussi sur les jeunes chercheurs et sur leur formation pour qu'ils se concentrent davantage à temps plein sur les questions de sport propre et d'intégrité dans le sport.

En examinant le processus, il a mentionné qu'il y avait eu des manifestations d'intérêt pour les projets de premier et de deuxième niveau et qu'il y avait eu un examen initial par l'AMA elle-même et par les membres du Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales. Les candidats ont ensuite

été invités à présenter une demande complète. Pour ceux qui n'ont pas été invités, c'est là que le processus s'est arrêté pour eux. Pour les niveaux un et deux, il y a eu deux examens indépendants par les pairs. Des pairs évaluateurs externes ont procédé à un examen technique de chaque projet. S'il y avait une opinion divergente entre deux de ces examinateurs, l'AMA demandait un troisième avis. En parallèle, les projets de troisième niveau ont fait une demande. Il s'agissait d'un processus de demande plus court et moins onéreux qui n'était examiné que par les membres du Groupe consultatif d'experts, qui était un sous-groupe appelé le comité d'examen, puis les membres de ce groupe, après le processus d'examen par les pairs, ont procédé à un examen technique complet de tous les projets. Cela a ensuite été transmis au Groupe consultatif d'experts, et c'est ce qui a été discuté pendant deux jours en personne lors de la réunion à Montréal, qui a eu lieu à la fin du mois de mars.

Comme Mme Kanouté l'a mentionné, les conclusions et les recommandations de ces réunions ont ensuite été soumises à l'examen du Comité éducation. À la suite de cette réunion, il s'est rendu ce jour-là pour présenter les projets à financer. Dans l'ensemble, pour le programme 2023, l'AMA a reçu 33 manifestations d'intérêt pour les niveaux un et deux. 21 d'entre elles avaient fait l'objet d'une demande complète (7 demandes de premier niveau et 14 demandes de deuxième niveau). Cette année-là, l'AMA a également reçu 30 demandes de niveau trois, pour un total de 62 demandes. Après tout cela, neuf projets ont été présentés pour un financement. Sur la droite de l'écran, il y avait un aperçu de l'origine des applications. C'est là qu'un grand changement a été observé, avec plus de demandes provenant d'Afrique et d'Asie. C'était la première fois que l'AMA voyait l'Europe à la troisième place en termes de demandes reçues. Il y avait encore un peu de travail à faire en Amérique latine en particulier, et l'AMA avait identifié des projets de recherche qu'elle chercherait à soutenir et à ramener, espérons-le, pour des applications l'année suivante.

En ce qui concerne les neuf projets, les membres envisageaient 120 000 dollars pour un projet de premier niveau, 301 000 dollars pour cinq projets de deuxième niveau et trois projets de troisième niveau à un peu moins de 60 000 dollars américains.

Quelque chose de nouveau cette année-là, basé sur la recommandation du groupe consultatif d'experts, était qu'une cagnotte avait été mise de côté à des fins de publication pour encourager les projets lorsqu'ils recevaient les résultats de la recherche à les rendre plus accessibles au public, et aussi pour passer par un processus d'examen par les pairs afin que tout le monde puisse voir plus facilement les implications de la recherche financée par l'AMA. En examinant les différents projets, il n'a pas voulu entrer dans les détails de chacun d'entre eux en particulier, mais a simplement souhaité mettre en évidence les priorités de recherche particulières pour chacun d'entre eux. Le projet de premier plan en Autriche, qui porterait sur cinq pays différents d'Europe, portait sur l'expérience des sportifs sanctionnés au cours du processus après avoir commis une violation des règles antidopage. Cela a été considéré comme très important pour éclairer les programmes d'éducation à l'avenir et s'aligner sur le Standard international pour l'éducation, selon laquelle les sportifs sanctionnés devaient être éduqués avant de reprendre le sport.

Pour le deuxième niveau, un projet au Kenya s'est penché sur le rôle des entraîneurs et des parents. C'est un domaine sur lequel l'AMA a voulu se pencher davantage concernant le personnel de soutien du sportif.

Un projet du Royaume-Uni qui s'intéressait également à la Grèce et à Chypre était basé sur l'idée d'une éducation fondée sur les valeurs et tentait d'identifier et de rendre l'éducation fondée sur les valeurs plus pertinente pour les sportifs.

Le troisième projet, mené par l'Australie, portait sur l'évaluation des risques de dopage par inadvertance. L'une des priorités de recherche de l'AMA était liée à un problème constant de sportifs qui maintenaient qu'ils n'avaient pas eu l'intention de se doper ou qu'il y avait beaucoup de contamination liée aux suppléments.

Au Royaume-Uni, un projet visait à examiner, en partenariat avec des chercheurs de l'Éthiopie et du Kenya, les défis liés à la conformité au Code.

Un autre projet au Kenya s'est également penché sur les sportifs d'Afrique de l'Est. En fait, il s'est penché sur quatre pays de la région de l'Afrique de l'Est.

Dans le troisième niveau, il y avait deux projets de la Malaisie, l'un portant sur l'évaluation de projets scolaires et l'autre sur les sports individuels et l'expérience des sportifs là-bas.

Encore une fois, au Kenya, il y a eu un projet sur l'expérience des entraîneurs qui travaillent avec des sportifs d'élite là-bas. Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est que les chercheurs avaient déjà présenté de nombreuses demandes et que l'AMA avait travaillé avec eux afin d'améliorer le niveau de leur demande. C'était bien de voir que le projet faisait l'objet d'une recommandation.

M. MULLALY a noté que l'élaboration de normes et la recherche scientifique ont toujours été importantes dans la lutte contre le dopage, mais qu'il en va de même pour la recherche en sciences sociales, en particulier dans le domaine de l'éducation, et qu'il est toujours bon d'aider tout le monde à comprendre l'environnement qu'ils essaient tous collectivement de réglementer. Il a été très encouragé par le fait que le budget de recherche avait doublé et a félicité l'équipe pour son travail dans ce domaine. L'Océanie a également soutenu la décision demandée dans le document.

MME SAMATE CESSOUMA s'est félicitée de la volonté d'intensifier l'action dans ce domaine. Elle est encouragée par le nombre de candidatures en provenance d'Afrique. L'Afrique était très engagée. Le Kenya avait beaucoup d'athlètes, il était donc tout à fait normal que le pays soit aussi engagé avec d'autres dans la lutte contre le dopage. De plus, il était très important d'avoir de tels projets. Elle espère que cela se poursuivra et que d'autres pays s'engageront davantage dans la lutte. Tout le monde aspirait à un sport propre sans utiliser de substances.

DR SANGENIS remercie M. Cunningham pour son exposé. Elle a toujours soutenu la recherche, mais elle avait une petite question. Elle était un peu surprise. Les membres entendaient parler de l'intelligence artificielle depuis quelques années, et elle n'avait vu aucune information dans les récentes présentations. Dans les médias, l'intelligence artificielle était partout. Elle se demande ce qui se passe ou s'il y a des recherches sur le dopage, car c'est l'un des sujets qui augmenterait la recherche dans de nombreux domaines.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a répondu que l'IA faisait partie de la recherche scientifique et non de la recherche en sciences sociales. Il y aura une mise à jour la prochaine fois qu'il y aura un rapport sur le programme scientifique. Il y a eu des projets conjoints avec les Fonds de recherche du Québec au Canada, et un certain nombre d'autres activités en termes d'utilisation des données et d'essayer de recueillir des renseignements à partir de ce qui n'était peut-être pas de l'intelligence artificielle (parce que c'était un nom à la mode), mais d'autres façons d'utiliser les données. Quoi qu'il en soit, cela faisait partie du volet scientifique.

MME MARACINEANU partage la position de l'Europe, qui soutient fortement les travaux de recherche dans le domaine des sciences sociales. Elle aimerait que les résultats soient inclus dans les travaux sur la révision du Code et des Standards. Elle pensait notamment au premier projet de recherche présenté sur un sujet qui lui tenait à cœur, à savoir aider les sportifs à se réhabiliter après avoir été condamnés pour dopage. C'est une question de justice sportive, qui prononce des sanctions, mais qui doit aussi s'occuper de la vie ultérieure des sportifs sanctionnés au cours de leur carrière. Ils avaient besoin d'être réhabilités pour leur future carrière. Il était donc très important de noter ce point. Il était nécessaire de voir comment tout cela pourrait être mis en œuvre dans les standards en termes d'éducation que les fédérations pourraient fournir pour soutenir ces sportifs par la suite et pas seulement les fédérations, les gouvernements et les ministères.

MME KANOUTÉ apprécie tous les commentaires et tous les encouragements en faveur de l'éducation et profite de l'occasion pour remercier le Département de l'éducation, M. Cunningham et tous ceux qui ont soutenu le groupe. Elle a remercié Mme Samate Cessouma pour tout son soutien ainsi que le bureau régional de l'AMA en Afrique pour avoir organisé, comme mentionné, un excellent premier forum sur l'éducation, dont l'AMA a eu beaucoup à apprendre et beaucoup à adapter. Elle a remercié le mouvement sportif pour son soutien officiel au projet, et a remercié la vice-présidente de l'AMA, Mme Yang, pour son

soutien. Elle a toujours soutenu l'éducation et attendait avec impatience les prochaines étapes pour vraiment la garder centrée alors que l'AMA allait de l'avant en mettant également l'accent sur les sportifs. Elle a également remercié le Dr Sangenis. L'e-sport était un sujet très brûlant. Il y avait une section au sein des réunions du comité éducation appelée « Hot Topic » et l'e-sport en faisait vraiment partie, pour voir comment prévoir l'éducation, qui était si importante et cruciale. Beaucoup de choses se passaient déjà, mais cela a été perçu comme une opportunité parce qu'il s'agissait d'un profil différent d'athlètes auquel AMA savait qu'elle aurait au moins accès en ligne et numériquement. Ce serait une autre avenue à explorer, ainsi que la façon de s'y adapter. L'intelligence artificielle allait également être un outil très utile à l'avenir pour l'éducation.

Elle a demandé au président de demander l'approbation du Comité exécutif pour les neuf projets qui seront financés dans le cadre du programme de bourses de recherche en sciences sociales pour 2023.

À l'issue de la présentation complète, LE PRÉSIDENT estime que les membres seront prêts à approuver la recommandation du Comité éducation de l'AMA concernant les subventions de recherche en sciences sociales. Ont-ils accepté d'approuver la recommandation ?

D É C I S I O N

Les projets de recherche en sciences sociales proposés ont été approuvés.

9. Juridique

- 9.1 RUSADA TAS

M. WENZEL dit que les membres ont tous lu dans le rapport que les deux principaux problèmes étaient les cas LIMS d'une part, et la réintégration éventuelle de la RUSADA en tant que conforme d'autre part. Il n'a pas proposé d'en dire plus sur les cas LIMS. Les membres auraient constaté, d'après le tableau récapitulatif à la fin du rapport, que le nombre de cas faisant l'objet d'une enquête continuait de diminuer à mesure que les dossiers étaient fermés. Soit ils n'ont pas avancé, soit une sanction a été imposée. Depuis la dernière réunion en novembre, 25 autres sanctions ont été imposées, et l'AMA a certainement continué d'aider les OAD à la fois dans l'évaluation des cas potentiels et dans la poursuite des cas qui ont été présentés.

En ce qui concerne la réintégration, encore une fois, il n'a pas proposé de résumer en détail ce qui était déjà énoncé dans le rapport, mais les membres auraient noté que le processus était en cours. Une grande partie des documents relatifs aux conditions de réintégration dans le cadre de la sentence du TAS ont été rassemblés et distribués à un groupe interdépartemental, y compris la haute direction de l'AMA. À ce moment-là, et pour les raisons exposées dans le rapport, il n'était pas question de rétablir ou de recommander la réintégration de la RUSADA pour au moins deux raisons, l'une étant que certaines sommes qui devaient être versées comme condition de réintégration n'avaient pas été versées. Il s'agissait des coûts liés au suivi des conséquences et à la réintégration. La deuxième raison était qu'il y avait un processus en cours lié aux non-conformités dans la législation fédérale russe sur le sport. Les membres auraient noté la date limite du 8 mai dans les documents. L'AMA a reçu très récemment un projet de loi révisé, que le département de la conformité examine actuellement pour évaluer s'il répond ou non aux préoccupations de l'AMA concernant la compatibilité de cette législation avec le Code mondial antidopage. Pour ces raisons, la réintégration n'a pas pu avoir lieu à ce moment-là. Quoi qu'il en soit, le processus d'évaluation des autres conditions de réintégration était en cours. Ainsi qu'il ressort du document, il appartient en premier lieu à l'AMA d'apprécier et, si elle estime que ces conditions de réintégration sont remplies, la question sera renvoyée au Comité de révision de la conformité qui, s'il est d'accord, saisit le Comité exécutif.

M. KEJVAL a déclaré que la Russie était un sujet important pour le Mouvement olympique. La présence de la Russie aux Jeux olympiques de 2024 à Paris a fait couler beaucoup d'encre. L'une des conditions posées par le CIO était que la Russie ou que les athlètes russes potentiels se conforment aux

règlements de l'AMA. Serait-il possible d'avoir des informations sur la situation et de savoir si les Russes étaient conformes au système et s'ils étaient présents sur ADAMS ?

LE DR MUROFUSHI s'enquiert du point de vue ou de la position de la RUSADA elle-même. L'AMA a-t-elle communiqué ou y a-t-il eu un dialogue ? Il voudrait savoir s'il y a des communications ou des dialogues en cours.

M. WENZEL pensa qu'il avait peut-être mal compris la première question. Les membres ne doivent pas confondre le statut de la RUSADA comme étant conforme ou non avec la question de savoir si les athlètes se conformaient ou non à leurs obligations en vertu des règles ou s'ils se conformaient aux règles. C'était une question distincte. Il savait que les tests se poursuivaient certainement en Russie par l'intermédiaire de la RUSADA, malgré son statut de non-conformité à l'heure actuelle. Il savait que la plupart des FI, ou beaucoup de FI, continuaient également à tester des athlètes russes. Il a pensé qu'il était nécessaire de faire une distinction à cet égard.

Il n'était pas sûr d'avoir compris la question de la communication.

LE DR MUROFUSHI a déclaré que le paiement n'avait pas été effectué et que la sanction n'avait pas pris fin. Y a-t-il eu des informations ou quel était le point de vue de la RUSADA ? Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne la RUSADA ?

M. WENZEL répond qu'il ne voudrait pas anticiper les conclusions du groupe interdépartemental qui se penchait sur la question à ce moment-là. Néanmoins, il a estimé qu'il était important, lors de l'examen de la question, de garder à l'esprit que la non-conformité de la RUSADA ne découlait pas d'un problème opérationnel avec son propre programme antidopage. Il s'agissait bien sûr d'un manquement à une condition postérieure à la réintégration et ce manquement était lié à des manipulations de données et à des suppressions de données dans le laboratoire de Moscou qui n'étaient pas sous le contrôle de la RUSADA. Ainsi, bien que la RUSADA ait bien sûr été déclarée non conforme en lien avec ces manipulations et suppressions, il n'y en avait pas eu à l'époque, et à sa connaissance, il n'y avait pas à ce moment-là de problème opérationnel avec le programme antidopage de la RUSADA dont l'AMA était au courant. Il n'était pas sûr que cela réponde à la question.

M. KEJVAL fait remarquer qu'il y a deux choses distinctes. D'une part, il s'agissait de la conformité de la RUSADA, ce qui n'était pas sa question. Sa question portait sur les sportifs, et ils méritaient de savoir si les sportifs russes étaient soumis à la procédure standard ou non. Il savait qu'il n'était pas facile de répondre, mais il pensait qu'il serait bon de le savoir.

M. WENZEL a répondu que, du point de vue de l'AMA, à ce moment-là au moins, il n'y avait pas de traitement spécial ou de traitement différent pour les sportifs russes. Il n'y avait aucune raison, en vertu des règles de l'AMA ou de la sentence du TAS, de prévoir ce traitement différent ou spécial. Cela dit, il était libre, bien sûr, aux OAD, aux organisations responsables de grandes manifestations, aux FI et à d'autres d'examiner des exigences spécifiques en matière de tests ou d'examiner les conditions d'éligibilité s'ils estimaient qu'il était nécessaire de le faire. Cependant, ce n'était pas une question qui relevait de l'AMA ou quelque chose que l'AMA pouvait faire en vertu de ses règles.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a ajouté à la réponse de M. Wenzel. Les sportifs russes étaient dans ADAMS. L'AMA pouvait voir qui avait été testé, combien de fois ils avaient été testés, et ainsi de suite. Ce n'était pas différent des autres sportifs à ce moment-là.

MME SAMATE CESSOUMA note que l'une des préoccupations a été prise en compte en ce qui concerne les sportifs russes. Elle a donné la parole à la délégation des États-Unis.

Au nom des autorités publiques, le DR GUPTA a tenu à souligner l'importance du groupe de travail pré-Jeux, qui devait se concentrer fortement sur la meilleure approche de contrôle basée sur le renseignement et les risques disponible pour ces sportifs. D'un point de vue américain, il a été demandé à l'AMA de poursuivre son approche consistant à s'assurer que toutes les conditions de réintégration étaient pleinement remplies afin que tous les acteurs de la lutte contre le dopage, en particulier les sportifs, sachent que si et quand les sportifs russes concourraient, ils seraient soumis au même régime de contrôles rigoureux

que les autres sportifs. Le dernier point qu'il voulait soulever était que dans les cas où l'attribution des médailles a été retardée en raison d'une enquête sur une violation potentielle du dopage, il était vital, et il savait qu'une grande partie de ce travail était déjà en cours, qu'une cérémonie de remise de médailles significative ait lieu après consultation des sportifs concernés. Il serait approprié qu'une telle cérémonie ait lieu lors d'une édition ultérieure des Jeux Olympiques. C'était vraiment important et une partie de ce travail était déjà en cours. Il se félicite du travail qui a été accompli, mais veut s'assurer qu'il se poursuive.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a fait deux observations en réponse. Tout d'abord, le groupe de travail pré-Jeux fonctionnerait avant les Jeux et travaillait sur la base d'une analyse des risques. Cela supposait que les sportifs russes seraient autorisés à Paris, ce qui, évidemment, n'avait pas encore été décidé à sa connaissance. Si tel était le cas, il se ferait un plaisir de transmettre au groupe de travail la nécessité de se concentrer et de veiller à ce qu'une attention particulière y soit accordée. En ce qui concerne les conditions de réintégration, l'AMA poursuivra bien sûr son travail et, comme l'a dit M. Wenzel, l'AMA devrait être convaincue que toutes les conditions sont remplies et devrait avoir la possibilité de vérifier que ces conditions ont été remplies. Ce sont deux choses qui étaient importantes pour AMA. Le troisième point n'était vraiment pas à l'AMA de répondre. C'était quelque chose qui concernait le mouvement sportif.

LE PRÉSIDENT fait référence à ce que le directeur général a dit au sujet de l'AMA qui doit s'assurer que toutes les conditions sont remplies par la RUSADA. L'une des conditions les plus importantes était de s'assurer que la RUSADA fonctionnait de manière indépendante. C'était la plus grande préoccupation de l'AMA.

MME MARACINEANU a attiré l'attention des membres sur la préoccupation de l'Europe. La RUSADA viole l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Actuellement, selon son site Internet, il considère que les territoires occupés en Ukraine, en Crimée et dans le Donbass relèvent de sa juridiction. Il semblerait que la RUSADA et ses fournisseurs de services aient effectué des contrôles antidopage dans ces territoires.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a estimé que la question était délicate. Avant de répondre, il a pensé qu'il était nécessaire d'avoir plus d'informations sur les événements en cours. C'est quelque chose que la direction examinerait et obtiendrait des informations très détaillées.

LE PRÉSIDENT déclare que l'information provient de collègues ukrainiens. Il serait nécessaire d'obtenir toutes les informations auprès d'eux pour bien évaluer la situation.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport RUSADA TAS.

- **9.2 Conséquences possibles d'un retrait volontaire du financement**

M. WENZEL a déclaré qu'il serait aussi bref que possible. Les conséquences du retrait volontaire du financement étaient quelque chose que l'AMA considérait comme important et nécessaire, bien sûr, en vue de protéger son budget. Il était important que les conséquences du retrait volontaire du financement soient significatives, qu'elles soient suffisantes pour, en particulier, dissuader ce comportement. Les membres auraient lu le rapport et auraient entendu dire par le passé qu'un groupe de discussion avait été constitué au début de l'été de l'année précédente, après les réunions du Caire, et que des progrès importants avaient été réalisés. Néanmoins, l'AMA était d'avis que les conséquences supplémentaires étaient nécessaires pour que cet ensemble de conséquences soit effectif. Ce qui avait été proposé en novembre, c'est qu'en l'absence d'autres progrès significatifs sur les conséquences, du moins par le groupe de discussion, la direction de l'AMA élaborerait une proposition à partager avec le Comité exécutif. À la suite de ces réunions, il y a eu plus d'une demande de la part des autorités publiques de poursuivre les discussions du groupe en vue de parvenir à un consensus. L'idée était que le personnel ne serait pas modifié, mais peut-être qu'un représentant supplémentaire des autorités publiques serait ajouté à ce groupe. Jusqu'à ce jour, l'AMA n'avait pas été en mesure de fixer la composition du groupe, d'ajouter cette personne supplémentaire. Par conséquent, il n'a pas été en mesure de convoquer ce groupe de discussion et de faire des progrès. L'idée était d'abord d'avancer en vue de proposer des changements qui feraient l'objet d'une consultation. Les

conséquences impliqueraient bien sûr des modifications au Code qui seraient soumises à des consultations sur les changements liés à la non-conformité historique. Il avait cru comprendre que ce processus serait remis à la révision dans le cadre de la révision principale du Code et, franchement, compte tenu du fait qu'il n'avait pas été possible de convoquer le groupe de discussion, il semblait irréaliste que ce calendrier puisse être maintenu. Il a donc demandé conseil aux membres du Comité exécutif sur la façon d'aller de l'avant. Il espère qu'il sera possible d'identifier rapidement le représentant supplémentaire des autorités publiques à l'issue de la réunion. Les autorités publiques pourraient se réunir à une ou plusieurs reprises, espérer parvenir à un consensus et proposer quelque chose au Comité exécutif en septembre ou novembre de la même année.

MME BATTAINI-DRAGONI a admis qu'elle regrettait de ne pas avoir pu aller plus loin dans cet exercice. Elle se souvient très bien de la réunion qui s'est tenue à Paris deux ans auparavant, au cours de laquelle le sujet a été soulevé pour la première fois, et du groupe de travail ou de tout autre groupe de l'AMA qui était censé présenter des propositions. Cela faisait deux ans qu'elle attendait patiemment d'obtenir quelque chose. Les membres avaient reçu un premier document, qui contenait au moins quelques idées. Elle regrette vivement que l'AMA soit encore en phase de réflexion sur la date à laquelle le rapport pourrait éventuellement être rédigé, etc. Elle le regrette en particulier, parce qu'elle voit comment les choses évoluent d'un point de vue économique dans un certain nombre de pays du monde. Elle ne serait pas étonnée qu'à un moment donné, la difficulté pour certains pays à payer puisse également mettre en péril la situation financière de l'AMA. Par conséquent, plus tôt un document est préparé et soumis pour décision, mieux c'est. Point.

MME SAMATE CESSOUMA a noté que One Voice estimait que, compte tenu des conséquences possibles du retrait volontaire du financement, les travaux en cours pourraient en souffrir. Avant la prochaine session, le Comité exécutif devrait avoir une idée de l'ensemble des conséquences afin d'évaluer pleinement la situation. D'ici là, peut-être pourrait-on faire quelque chose à cet égard. Le groupe de travail pourrait poursuivre les discussions.

LE PRÉSIDENT a dit à Mme Battaini-Dragoni qu'il était tout à fait d'accord avec ses suggestions. L'AMA était vraiment déterminée à continuer à travailler sur ce sujet, afin d'établir enfin un cadre significatif de conséquences pour le retrait volontaire du financement. C'est pourquoi l'AMA a insisté pour reprendre les travaux sur la question. La volonté de travailler sur le sujet ne manquait pas. L'AMA était très déterminée et voulait encourager les parties prenantes à trouver un moyen et enfin à proposer quelque chose de concret à adopter. Certaines des conséquences nécessiteraient des modifications au Code. Il n'y avait pas d'autre moyen, à son avis. C'est pourquoi il a estimé que l'AMA devait vraiment accélérer le travail et les discussions dès que possible. Il a donc exhorté les membres à y contribuer de manière vraiment constructive.

M. DE VOS s'est exprimé au nom du mouvement sportif pour soutenir cette approche. Il était important d'utiliser l'élan car, dans la manifestation du retrait volontaire des fonds, le sujet deviendrait très difficile et beaucoup plus politique. C'est pourquoi il a soutenu cette approche.

LE PRÉSIDENT se félicite de l'attitude et des suggestions des membres.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur les conséquences possibles d'un retrait volontaire du financement.

10. Conformité

- 10.1 Rapport du Président du Comité de révision de la conformité

M. GOURDJI informe les membres que le document dont ils sont saisis présente une synthèse des principales activités entreprises par le Comité de révision de la conformité depuis la réunion du Comité exécutif de novembre 2022. Il y a eu une réunion hybride en février 2023 et une réunion en présentiel du 15 au 17 mars à Lausanne dans la foulée du symposium annuel de l'AMA.

Il a résumé les activités de conformité. En ce qui concerne RUSADA, le Comité de révision de la conformité a continué de recevoir ses mises à jour, y compris les progrès réalisés par la RUSADA à l'égard des conditions de réintégration de la sentence du Tribunal arbitral du sport et une mise à jour sur la non-conformité critique en suspens résultant de l'audit virtuel de septembre 2022 relatif à la législation nationale. M. Wenzel l'avait souligné tout à l'heure. En ce qui concerne l'ONAD ukrainienne, comme les membres le savent bien, l'ONAD ukrainienne a mis en place une procédure de conformité qui a été suspendue en raison d'un cas de force majeure. Toutefois, le Comité de révision de la conformité a continué de recevoir des mises à jour sur les activités de l'ONAD ukrainien et sur les activités de contrôle des sportifs ukrainiens encore en compétition. Le Comité de révision de la conformité a été tenu informé de la communication en cours entre l'ONAD et l'AMA et des travaux effectués par l'ONAD avec l'appui d'autres agences nationales antidopage. Cela a été fait afin de s'assurer que les sportifs ukrainiens continuent d'être soumis à un solide programme antidopage.

Le Comité de révision de la conformité avait examiné l'ONAD de la RPDC, ainsi que la Fédération internationale de culturisme et de fitness, l'IFBB, qui continuaient à être non-conformes.

En ce qui concerne l'orientation et le contrôle, le Comité de révision de la conformité a continuellement fourni des orientations et une supervision du programme de conformité de l'AMA avec satisfaction, y compris le questionnaire sur la conformité au Code, et a consacré du temps lors de sa réunion précédente au cadre d'évaluation du programme antidopage de l'Organisation, ainsi qu'à d'autres travaux en cours sur le développement d'activités de surveillance de la conformité en temps réel. Le Comité a travaillé en étroite collaboration avec l'AMA à l'élaboration de son système de gestion des risques liés à la conformité, et le Comité de révision de la conformité a élaboré son propre registre des risques en utilisant le même cadre. De plus amples détails ont été fournis dans le rapport présenté aux membres. C'est ainsi que s'est conclu le rapport du Comité de révision de la conformité au Comité exécutif.

MME SAMATE CESSOUMA a évoqué le Gabon, qui a été déclaré non conforme. Elle espérait ce mois-ci entendre le comité technique spécialisé du ministère qui se réunirait pour faire avancer la question. Elle a eu de la chance car l'un des ambassadeurs, l'ambassadeur du Gabon à Addis-Abeba, était devenu ministre et elle espérait qu'avec sa présence, il serait possible de trouver une solution à la question. Elle en avait entendu parler lors de sa première réunion de l'AMA, et elle s'efforçait certainement de trouver une solution. Elle salue le travail accompli par le Comité de révision de la conformité.

DR. GUPTA a noté que les autorités publiques ne pensaient pas que les ONAD devraient faire l'objet de sanctions lorsqu'il y avait un retard dans les mesures législatives prises par le gouvernement. Il s'agissait certainement d'un élément important. Mais il savait que l'ONAD américaine ne pouvait pas garantir ce que le Congrès ferait et il était sûr qu'il en était de même dans d'autres pays.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du président du Comité de révision de la conformité.

11. Science et médecine

- 11.1 Document technique TD2023LDOC

DR. RABIN fait remarquer qu'il est bien conscient que tout le monde autour de la table est absolument ravi de clore la séance sur ce point. Il expliquera brièvement le document technique sur le dossier de documentation de laboratoire, qui doit être approuvé pour remplacer le document précédent adopté en novembre 2021. Le champ d'application du document technique peut sembler assez simple, mais en réalité, il était assez important car il fixait les exigences de signalisation pour les laboratoires antidopage et établissait les informations clés à communiquer par les laboratoires à l'appui d'un résultat d'analyse anormal et empêchait également parfois certaines demandes extravagantes que l'AMA pouvait recevoir de certaines parties lors de procédures judiciaires. C'était donc très important, du moins du point de vue de l'AMA.

En ce qui concerne le document, la révision avait été déclenchée principalement par la nécessité d'ajouter une nouvelle section, une nouvelle annexe au document qui couvrirait toute l'information relative à la production de l'information à l'appui du module endocrinien du Passeport biologique de l'athlète (PBA) et toute l'information qui devait figurer dans le dossier de documentation à l'appui du module endocrinien du PBA. Là encore, l'objectif était de rendre compte ou d'avoir l'ensemble des laboratoires antidopage rapporter harmonieusement sur la quantification des marqueurs du module endocrinien de la PBA. Il a également montré l'avancement de l'AMA sur le Passeport biologique de l'athlète. Les experts qui avaient examiné le document technique avaient également profité de l'occasion pour adapter certaines des autres sections, d'autres annexes du document technique, et il s'agissait principalement d'ajustements mineurs (il ne dirait pas cosmétiques) afin de clarifier davantage les informations requises, en particulier pour le certificat d'analyse qui a été déclaré et produit par les laboratoires antidopage mais aussi pour les dossiers de documentation plus complets qui devaient être rapportés. Il n'a pas voulu entrer dans les détails parce que les membres avaient toute l'information dans leurs dossiers. Encore une fois, il s'agissait principalement d'ajustements mineurs. Cependant, il aimerait simplement souligner l'annexe E, qui appuie ce qu'il a dit, à savoir que le Passeport biologique de l'athlète a fait des progrès. On a pu voir, par exemple, que le module stéroïde dans le sang était pleinement opérationnel et cela nécessitait également quelques ajustements pour s'assurer qu'il y avait une signalisation harmonieuse de la part des laboratoires antidopage à l'appui du Passeport biologique de l'athlète. Le document devait être approuvé avec la date d'entrée en vigueur de la mise en œuvre du 1er septembre 2023, après l'été.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver le document technique 2023 pour le paquet de documentation de laboratoire qui entrera en vigueur le 1er septembre 2023.

D É C I S I O N

Le projet de TD2023LDOC est approuvé pour une entrée en vigueur le 1er septembre 2023.

13. Divers/Prochaines réunions

MME BENNETT a déclaré qu'elle ne souhaitait certainement pas se tenir entre une salle pleine de personnes affamées et le déjeuner, mais qu'elle voulait noter que c'était un honneur de se joindre aux membres du Comité exécutif pour la protection du sport propre, et qu'elle souhaitait remercier le Conseil de fondation de lui avoir fait confiance en tant que membre indépendant du Comité. Ce fut un plaisir de participer aux discussions constructives ce jour-là, et elle était particulièrement heureuse de voir l'accent mis sur les sportifs et le bien-être des sportifs à tous les niveaux de l'AMA. Elle avait hâte de travailler avec tous les membres.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Bennett pour ces commentaires. Il se réjouissait à l'idée de travailler avec elle et était très heureux qu'elle se joigne au comité exécutif.

Pour rappel, étant donné qu'il n'y aurait pas de réunion du Conseil de fondation à suivre, une circulaire serait rédigée et adressée aux membres du Conseil de fondation, incluant la demande d'approbation des comptes de 2022.

En ce qui concerne les prochaines réunions, en septembre, le Comité exécutif se rendra à Shanghai, en Chine, à la veille des Jeux asiatiques. En novembre, les membres seraient de retour à Montréal. Pour 2024, quelques ajustements ont été apportés aux réunions. Les membres en avaient entendu parler. Le Comité exécutif se réunira donc en mars à Lausanne, juste avant le Symposium. Le Comité exécutif se réunira ensuite en septembre en Turquie, sous la présidence du professeur Erdener. À l'occasion de la réunion du Conseil de fondation du début du mois de décembre, l'AMA a récemment lancé un appel à manifestation d'intérêt à toutes les parties prenantes intéressées à accueillir cette réunion. Il espérait être en mesure d'annoncer les hôtes lors de la prochaine réunion du comité exécutif en septembre.

S'ils avaient des questions à tout moment, il a demandé aux membres de communiquer avec lui et l'AMA se fera un plaisir de fournir une réponse en dehors de l'ordre du jour de la réunion. Il espère que tous

les membres ont trouvé la réunion de ce jour-là très fructueuse. Il les a remerciés pour leur participation. Enfin, il a remercié le personnel de l'AMA d'avoir planifié et soutenu le déroulement de la réunion. Il a également remercié les interprètes pour leur travail acharné. Ce fut un plaisir de travailler avec les membres ce jour-là et il leur a souhaité un bon voyage de retour.

DÉCISION

Comité exécutif – 22 septembre 2023, Shanghai, Chine ;
Comité exécutif – 16 novembre 2023, Montréal, Canada ;
Conseil de fondation – 17 novembre 2023, Montréal, Canada.
Comité exécutif – 11 mars 2024, Lausanne, Suisse ;
Symposium annuel de l'AMA – 12 et 13 mars 2024, Lausanne, Suisse ;
Comité exécutif – septembre 2024, Turquie ;
Comité exécutif – début décembre 2024, à confirmer ;
Conseil de fondation – début décembre 2024, à confirmer.

La séance est levée à 13 h 25.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE